48e Année — 1934 — N° 48 Siège social : 2, RUE SCRIBE, NANTES Samedi 1er Décembre 1934

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier
des Planteurs de Tabac de Loire-Inférieure, de la Société Mutuelle Agricole
des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
Organe du Syndicat Départemental de Defense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central.
205.10 pour la Coopérative.
235.34 pour la Société Mutuelle.
147.18 pour la Confédération des Vignerons.
270.81 pour le Syndicat de Défense contre les Ennemis des Cultures.

ECHOS

MANQUE DE CONTINUITÉ : Sully occupa 21 ans le Ministère de l'Agriculture. Hélas, depuis 1920, nous avons eu 15 Ministres rue de Varennes. MM. Ricard, Lefèvre du Prey, Chéron, Capus, Queuille, Durand, Binet, Hennessy, David, Boret, Tardieu, Fould, Dr Chauveau, Gardey, re-Queuille et aujourd'hui Emile Cassez... Nous aurions pu en avoir davantage, le gouvernement ayant changé 31 fois en quatorze ans !

∴

VINS D'ANJOU : La 30e Foire aux Vins d'Anjou aura lieu du 5 au 8 janvier 1935, à Angers, sur le Champ de Mars.

∴

UN CONGRÈS DES ENGRAIS et des amendements calcaires aura lieu à Paris, parc des Expositions, les 24 et 25 janvier 1935, sous le patronage du Comité National d'Entente et d'Actions Agricoles. De très nombreux rapports y seront présentés.

∴

DANS LE SUD-OUEST, la Chambre régionale d'Agriculture, sous la présidence de M. Couzinet, a émis un certain nombre de vœux et a demandé notamment la suppression des jours sans pain et l'abaissement des primes de panification.

∴

EN IRLANDE : Par suite de la contraction des exportations, l'Irlande possède un excédent de bétail et les prix de vente de la viande ne sont plus rémunérateurs. Le gouvernement va prendre des mesures pour l'utilisation de la plus grande partie des excédents. Une organisation va distribuer gratuitement du bœuf aux nécessiteux.

∴

LE BLÉ EN ITALIE : La moyenne de production, qui était avant guerre de 49 millions de quintaux, est passée à 65 millions et demi : la superficie ayant à peine été augmentée. L'Italie produit tout le blé qui lui est nécessaire. Plus de 2.500 récompenses ont été distribuées aux vainqueurs du 11e Concours pour la victoire du Blé.

Les Projets de Loi sur le Blé et le Vin seront examinés samedi

Au Conseil du 27 novembre, MM. Cassez, ministre de l'Agriculture, et Germain-Martin, ministre des Finances, ont demandé une réunion du Conseil samedi pour l'examen des projets de loi qui sont préparés sur la question des blés et du vin.

D'autre part, dans un grand discours, au Congrès des groupements commerciaux et industriels, M. Flandin, chef du gouvernement, a exposé les moyens qu'il comptait mettre en œuvre, pour remédier à la crise agricole et industrielle, soulager le monde du travail et protéger les épargnants.

Quel merveilleux coup de baguette magique sera-t-il en son pouvoir ?

Pour ce qui concerne les marchés du Blé et du Vin, M. Flandin s'est exprimé ainsi :

« Nous allons d'abord régler les questions agricoles, parce que le marché agricole est la base de tous les autres. Nous ferons cesser, pour le blé, ce scandale que le prix fixé n'étant pas payé au producteur, il est imposé au consommateur par le pain cher. Si la loi que nous proposons est adoptée, le paysan vendra enfin son blé et le pain coûtera quatre à cinq sous de moins le kilo. Ce sera notre cadeau de Noël aux enfants pauvres.

» Nous assainirons le marché du vin en transformant les excédents en alcool. Mais la condition de cette double action est qu'une sévère réglementation des plantations et des semences nous délivre, à l'avenir, du mauvais blé et du mauvais vin et aussi que les producteurs de blé et de vin prennent à leur charge l'amortissement de l'assainissement pratique sur le marché à leur profit. »

VOIR EN 2e PAGE :
La Politique du Blé

Ne jetez pas votre argent au ruisseau

Il n'est pas inutile de rappeler qu'en matière fertilisante nous avons dans nos fermes un élément *de grande valeur*, trop souvent mal utilisé, ou qui se perd dans les ruisseaux : tel est le sort du *purin* dans beaucoup de nos exploitations.

Depuis un temps immémorial, on utilise le fumier comme engrais. Caton recommandait « d'accorder tous ses soins à grossir le tas de fumier ». Olivier de Serres répétait, vers 1590 : « le fumier réjouit, réchauffe, rend aisé les terres ». Les bons cultivateurs entretenaient déjà, d'un soin jaloux, leur tas de fumier et l'arrosaient de purin. Il est surprenant de constater qu'à notre époque — au siècle du Progrès et de la Science — tant d'agriculteurs *négligent* pareillement de recueillir le purin de leurs étables et ne soignent guère leur tas de fumier.

En certaines régions, le rumier jonche les cours des fermes ; bêtes et gens le piétinent et l'entraînent partout. En d'autres endroits, le tas s'étale en plein soleil, sous la pluie ou en plein vent. La paille se dessèche, les matières se recroquevillent après avoir été lavées, ventilées, recuites ; le volume se réduit et la valeur fertilisante disparaît. On enfouit ensuite ce pauvre résidu avec la conviction de faire une excellente fumure. Illusion ! au lieu d'une fumure, ce ne sera souvent qu'un amendement.

Si le purin a une faible teneur en acide phosphorique, il est par contre très riche en *azote* et en *potasse*, et ces éléments s'y trouvent sous une forme très assimilable, ce qui en fait un engrais actif. Sa forte réaction alcaline lui permet d'agir énergiquement sur les litières et de transformer, pendant la fermentation du fumier, la matière organique en humates alcalins.

En ne recueillant pas ce précieux liquide, le cultivateur perd annuellement une quantité importante d'azote et de potasse, qu'il doit remplacer en recourant aux engrais complémentaires... au détriment de sa bourse. On évalue ainsi à *plus de trois milliards* la perte subie chaque année par les agriculteurs français !

Le Gouvernement italien, soucieux de ses intérêts nationaux et désireux d'augmenter la production agricole, oblige, depuis trois ans, tout agriculteur possédant au moins deux chevaux ou deux vaches, à construire une fumière, avec fosse étanche à purin.

Nous n'avons pas besoin, en France, d'une loi de contrainte pour réaliser dans nos fermes de tels aménagements. Le *bon sens* et notre *propre intérêt* doivent nous guider à opérer tout seuls ces améliorations. Les Offices agricoles ont déjà, dans certaines régions, accordé des primes et encouragements aux agriculteurs pour ces constructions ; les Caisses de Crédit agricole peuvent faire des avances de fonds à ceux qui le désirent.

Une *fosse à purin* ne nécessite pas du reste tant d'argent. On peut en établir à peu de frais, surtout dans une petite ferme, ou une exploitation d'importance moyenne. Tout dépend du nombre de têtes de gros bétail, du temps de stabulation et de la fréquence des vidanges, facteurs qui entrent en ligne de compte pour les dimensions à donner à la fosse. Il est préférable de la faire un peu trop grande que trop petite, car les liquides s'écouleraient au dehors, les jours de grande pluie. On peut lui donner une capacité *d'un mètre cube* environ, par tête de gros bétail.

La forme importe peu. Le principal est d'établir un fonds épais en béton et de garantir *l'étanchéité absolue* de la fosse, pour ne pas que des infiltrations risquent de contaminer les sources d'eau potable environnantes. Une loi (21 juin 1898) donne aux maires tous pouvoirs pour supprimer les fosses non étanches, autour des agglomérations, celles-ci pouvant être un danger public.

Les parois peuvent être constituées par des pierres, des briques, ou en béton maçonné à la chaux hydraulique. Une largeur inférieure à deux mètres permet de fermer le dessus de la fosse avec des madriers. Comme profondeur, ne pas dépasser deux à trois mètres pour faciliter l'enlèvement du purin. Au moins une fois l'an, on doit vider la citerne, pour la nettoyer et la réparer au besoin. Dans certaines fermes, on place des cabinets d'aisance au-dessus de la fosse.

∴

Le purin doit servir d'abord à *arroser le tas de fumier*. Par sa présence, il s'établira dans la masse une fermentation très active avec dégagement de gaz carbonique, qui empêchera les pertes d'ammoniaque.

Autrefois certains agronomes, pour éviter ces déperditions, conseillèrent d'incorporer au fumier du plâtre, un lait de chaux ou du sulfate de fer. Les résultats furent négatifs, ou même nuisibles, allant jusqu'à arrêter l'action des ferments. Aujourd'hui les bons cultivateurs évitent les pertes d'azote en enlevant souvent les litières, en tassant le fumier sur une plateforme par couches successives et en l'arrosant fréquemment de purin. Ne pas non plus laisser séjourner les urines dans les rigoles, mais les chasser dans la fosse.

Le purin sert ensuite *comme engrais*, à la dose de 5 à 600 hectolitres à l'hectare, suivant qu'il est plus ou moins dilué et suivant la fumure.

On l'emploie au printemps sur les céréales d'automne, sur les prairies naturelles, sur les plantations de pommes de terre aussitôt la levée, dans les plantations de choux fourragers, terres à maïs, etc... Pour les plantes sarclées, il est recommandé de faire un binage avant et après l'épandage, pour augmenter la rapidité de l'effet du purin. Ne pas l'employer sur les luzernes en plein rapport, à cause des mauvaises semences qu'il pourrait apporter. Sur prairies naturelles, il produit un effet remarquable.

Mais commencez donc par faire une *fosse à purin*, si vous n'en possédez pas. C'est le meilleur placement que vous pourrez faire.

Ne laissez pas votre fumier s'appauvrir. Ne laissez pas cette source de profits s'en aller dans le ruisseau !

R. FAIVRE.

La défense des Producteurs de fruits à cidre

Le 10 novembre, la Confédération a adressé au nouveau Ministre de l'Agriculture, M. E. Cassez, cette lettre appuyée d'une démarche.

Monsieur le Ministre,

La Confédération Générale des Producteurs de Fruits à Cidre, mandatée par les Présidents des Chambres d'Agriculture, a l'honneur d'appeler votre attention sur la situation dramatique de la production cidricole.

Malgré une récolte de fruits irrégulière et moyenne, les cours qui étaient avant guerre de 74 francs-or, et d'après-guerre de 360 francs, sont tombés à 60 francs la tonne.

Ce n'est pas une baisse : c'est la dévalorisation presque totale de cette production.

Il n'est pas d'autres produits agricoles aussi avilis, par rapport à l'avant-guerre, que nos fruits, nos cidres, nos eaux-de-vie.

Les populations des régions cidricoles, celles de l'Ouest en particulier, s'indignent en constatant qu'elles sont particulièrement touchées, alors qu'elles ont eu la sagesse de ne pas accroître leur production de fruits.

Elles voient avec peine que l'importance de la crise qui les frappe est mal comprise de l'opinion et des Pouvoirs Publics.

Elles soulignent avec force, que la production cidricole atteignait une valeur globale de deux milliards, et qu'elle est, pour beaucoup de régions, la production agricole principale ; pour les autres une production tout de même essentielle.

Une chute aussi brutale des cours ne permet même plus de faire face aux frais de récolte ; les fruits à cidre sont invendables et abandonnés aux animaux ou à la pourriture, ou bien vendus à des prix de famine.

Quantité de récoltants et d'ouvriers sont privés de travail et de rentrée d'argent avant l'hiver.

D'inextricables difficultés de trésorerie s'abattent sur les innombrables petits cultivateurs des régions pour l'ensemble desquelles le revenu cidricole normal de deux milliards se trouve presque anéanti.

Nous venons vous les souligner afin de vous demander de vouloir bien, avec notre Confédération, dont le concours vous est tout acquis, en déterminer les causes profondes et appliquer les remèdes énergiques qui seront en votre pouvoir.

Outre les mesures de longue haleine dont le détail vous est présenté par notre Confédération et dont l'étude vous révèlera le bien-rondé, nous vous demandons aujourd'hui instamment d'obtenir du Gouvernement une décision urgente de portée plus immédiate.

Nous voudrions voir suspendre, à titre exceptionnel, pendant les dernières semaines de Novembre, qui sont les dernières où un soulagement pourrait être apporté, les droits de circulation des fruits à cidre, hors le rayon de franchise.

A quelques semaines de la fin de la campagne, les producteurs de fruits à cidre constatent avec amertume que depuis le début de la récolte, c'est-à-dire depuis le début de la crise, rien ou à peu près n'a été fait pour eux par les Pouvoirs Publics.

Or, en ce moment, une tonne de fruits à cidre sortant du rayon de l'arrondissement et des cantons limitrophes paie plus de 50 francs de droits alors que sa valeur n'atteint généralement pas 60 francs.

Les déplacements de fruits sont ainsi paralysés. Il en résulte qu'à côté des régions bien pourvues de fruits où la récolte se perd, existent des régions défavorisées par la récolte, où l'approvisionnement normal en fruits et en cidres ne pourra se faire.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre... »

Un Brin de Causette...

Les vignerons Bourguignons sont point seulement des gars qui connaissant la vigne et la bonne manière de faire bouillir leurs vins, de les soigner comme y faut, mais c'est encore des princes du Pinard, vrais Seigneurs de « la Gueule en pente » des joyeux lurons, qui savant organiser des fêtes comme y a point leurs pareilles !

Dernièrement, dans tout la Bourgogne, on a célébré les journées des « Quatre Glorieuses » : de Beaune, Nuits et la Paulée de Meursault — allez point lire du « Bonnet de nuit de Paulette Morceau ». On pouvant point se faire une idée de réjouissances semblables, à moins d'y avoir été... et le pus malhureux c'est qu'on y était point ! Les gazettes nous ont envoyé tout bonnement un aperçu, comme si qu'elles auraient voulu nous en donner un arrière goût.

La ville de Beaune est célèbre pour ses arts et comme « vineuse cité » selon l'espression de Camille Rodier, qu'a pondu un gros bouquin, où qui chante les louanges des Vins de Bourgogne. Y avait à Beaune l'esposition générale de tous les grands crus, les pus célèbres dans le monde entier. On en comptait pus de dix mille échantillons, qu'étaient offerts à l'appréciation des amateurs. Tu parles d'un régiment ! Les jurés, composés des gens fins dégustateurs, devaient être ben fatigués en fin de réssiée. Pourtant y en a qui disait comme ça : « Le premier verre donne le *la*, le second un accord, puis l'orgue répand toutes les sonorités triomphales dans notre palais enchanté. A l'inverse du vin de la péninsule, plus nous en buvions, plus nous voulions en boire ! »

La « Confrérie des chevaliers du Tastevin » fit les honneurs des meilleurs flacons à tertous les invités et comme on dit, y avait du vent dans les voiles ! Durant les quatre journées, matin et soir, c'était des banquets somptueux, ousque les plats les pus esquis, comme y savant en faire en Bourgogne, étaient accompagnés des vins les pus fameux, chaque Maison ayant, comme y siet, fait choix de ce qui avait de pus bon dans les caves.

Le lundi prenait fin, à Meursault, la dernière des fêtes. La Paulée de Meursault, c'est un repas où qui faut avoir été, comme convive, pour se rendre compte de ce qu'c'est qu'une fête gastronoumique bourguignonne, dont l'origine est très ancienne. Mais aut'fois, la « paulée » aviant lieu à la terminaison des vendanges. Vignerons et tonneliers, groupés alentour du propriétaire et de sa famille, célébraient joyeusement, la fourchette d'une main et le verre sans faux-col, de l'autre, la venue du vin nouveau. Cette coutume originale était quasiment tombée, quand c'est qu'en 1923 un grand propriétaire de la région a pris l'initiative de la faire revivre.

A c'te nouvelle « paulée » 1934 y avait pus de trois cents convives et chacun avait apporté pusieurs de ses meilleures bouteilles. Attablés dès midi... y étaient encore à table vers six heures, à déguster du vieux marc, dans un atmosphère d'allégresse, où c'est que les « Chevaliers du Tastevin » en tenue de tonneliers et de soumeliers, chantaient des vieilles chansons bourguignonnes, accompagnés par leur musique.

Ça c'est une fameuse réglame vinicole, ou je m'y connais point. De tous les coins de la France et de la capitale, les amateurs avaient accourus dardare.

Perquoi qu'on chercherait point à faire de pareilles fêtes chez nous ? Nos bons vins avant le droit à leur place d'honneur sur la table des gourmets, à côté des autres crus. Nous sommes point des « parents pauvres », mais les cousins germains... les confrères qu'aimant itou à tâter le vin !

maître Jeannot

EN 3e PAGE
La Défense Viticole

CHRONIQUE D'HIVER

Premiers froids. - Que sera l'hiver ? Les saisons sont-elles périodiques ?

Voici qu'on annonce les premières chutes de neige, non point sur les hauts plateaux où elle est fixée depuis plusieurs semaines déjà, mais sur la plaine. Elle n'y forme, d'ailleurs, qu'un nuage vite disparu et les dernières feuilles qui maculent les gazons de leurs taches rouillées nous prouvent que ce n'est pas encore l'hiver.

Il n'est pas loin, cependant ; le givre a déjà tendu sa fine guipure sur les haies et, dans le brouillard, certains matins accusent une température annonciatrice de prochains frimas. N'assure-t-on pas que la Sainte-Catherine apporte non seulement les maris aux filles sages, mais aussi les mauvais jours aux pauvres gens ?

Temps de saison au surplus, nécessaire à la santé des hommes et de la terre. Un vieux dicton prétend que :

Décembre au froid trop chiche
Ne fait pas le paysan riche,

et les hivers doux se paient toujours à l'heure où le printemps devrait nous enchanter :

A Noël les moucherons,
A Pâques les tisons.

Que sera l'hiver prochain ? On n'a pas manqué, comme de coutume, de formuler des pronostics ; la question est de savoir ce qu'ils valent. Les commères ont constaté que les oiseaux migrateurs nous ont quittés de bonne heure, ce qui est, à coup sûr, l'indice d'une rude saison ; les chutes de neige prématurées en sont un autre auquel les montagnards se trompent rarement et on nous dira qu'il a gelé dans maints endroits et qu'il est un proverbe d'après lequel :

Quand avant Noël on voit la glace,
Pour deux hivers il y a place.

Espérons tout de même qu'on n'ira pas jusque-là et que les prochains mois démentiront les pronostics. A vrai dire, les savants n'annoncent rien de bon. Se basant sur la fameuse théorie de la loi de périodicité qui, d'après eux, régit la température, ils se reportent 186 ans en arrière, c'est-à-dire en 1748-49 et, comme cette année-là l'hiver fut rigoureux, ils en infèrent qu'il en sera de même cette fois. Seulement, certains curieux ont fait, à leur tour, des pointages et ils ont pu constater ainsi que les saisons ne se sont pas reproduites aussi fidèlement qu'on nous l'affirme, ce qui permet de penser qu'une fois encore la science n'est pas infaillible.

Peut-être vaut-il mieux, dès lors, écouter les bonnes gens qui nous offrent, simplement, le fruit de leurs observations, mais d'observations patientes, attentives et répétées durant d'innombrables années et que la tradition a portees jusqu'à nous. Voyons un peu ce qu'elles nous promettent. Elles portent à la fois sur certains phénomènes de la végétation et sur des pratiques animales. On assure, par exemple, que la chute précoce des feuilles du hêtre est le présage d'un hiver hâtif et froid, mais quand nous parlons ici de précocité en ce qui touche le dépouillement de l'arbre, il s'agit de la fin d'août ou du début de septembre. A cette époque, le phénomène ne peut passer inaperçu.

Une autre remarque qu'on dit également infaillible a été faite souvent sur les fleurs de bruyères à des altitudes de mille à treize cents mètres. Quand, sur la tige de la plante, les petites clochettes sont abondantes et réparties uniformément, on peut considérer que l'hiver sera doux. Il se produira à une époque moyenne et sera court si les fleurs sont groupées au milieu de la tige ; si elles se trouvent à son extrémité, l'hiver sera tardif et de peu de durée. Par contre, si elles forment une masse serrée à la base, il convient de présager que la mauvaise saison surgira de bonne heure, brusquement et qu'elle sera rigoureuse.

L'époque du départ des oiseaux est un signe indéniable, sans cesse vérifié et toujours exact, qu'il s'agisse d'hirondelles, de cigognes, de mouettes ou de canards sauvages. On prétend, enfin, que l'observation des rongeurs est particulièrement des souris à des altitudes assez basses est également pleine d'enseignements. Durant la belle saison, il est rare que ces animaux se terrent dans le sol à plus de vingt-cinq centimètres de profondeur. Mais, quand l'hiver s'annonce froid, la sensibilité extrême de leur peau, les avertit de bonne heure et, dès le début d'octobre, ils se mettent en devoir d'approfondir à cinquante centimètres les trous et couloirs de leur retraite. Ceux de nos lecteurs qui ont pu constater le fait cette année sont donc fixés sur les probabilités de la température prochaine.

Puisse-t-elle ne pas être trop cruelle ! « L'hiver nous fait plus de mal que l'été ne nous fait de bien » dit une sentence connue et malheureusement exacte. Il est toujours mauvais dans les années normales, il est redoutable quand la misère, de tant de côtés et sous tant de formes, écrase le monde. On ne saurait présenter le dernier hiver comme particulièrement rigoureux ; s'il comporta une période sévère, il ne se prolongea pas outre mesure et nous apporta un précoce printemps. Puisse le prochain avoir la même image !

Au surplus, quand peut-on dire d'un hiver qu'il est froid ? C'est affaire de latitude et de moyenne ; dix degrés au-dessous dans la plaine seront plus mal supportés et plus mal accueillis que vingt dans la montagne. Il est évident que nous souffrirons davantage d'une gelée peu sensible qu'un Sibérien qui subit habituellement des minima de 45 et même de cinquante degrés. Il est vrai, aussi, que nous ne sommes ni préparés ni organisés en face de telles températures, car la défense contre le froid est une science ; il suffit, pour s'en convaincre de visiter en décembre, un village de l'Est et un de l'Ouest. Dans le premier, on constatera le soin qui préside au calfeutrage et au chauffage des maisons ; dans le second, on en vérifiera les conditions fantaisistes.

Et, dès lors, il ne faut point se surprendre de ce que nous traitions de grand hiver la descente du baromètre à quelques degrés minima dont nous n'avons pas l'habitude.

GEORGES ROCHER.

Les Pommes dans les rations

L'abondance de la récolte des pommes, nous suggère l'idée d'utiliser ces fruits à la nourriture du bétail. La situation économique est actuellement si paradoxale que nous sommes amenés à employer pour la nourriture des animaux des produits que, jusqu'ici, on réservait à la consommation humaine, tels le blé, les pommes et peut-être le vin.

Dans ces conditions exceptionnelles, nous sommes donc excusables de ne donner des conseils qu'avec circonspection, ne pouvant les appuyer sur des connaissances pratiques. Toutefois, en ce qui concerne les pommes, des essais ont été faits jadis à l'École d'agriculture de Noubourg (Eure), sur le troupeau laitier. M. Joseph Aveline, l'éleveur bien connu de bétail normand, donne depuis plusieurs années des marcs frais ayant subi une seule pression à ses jeunes taureaux reproducteurs ; il a constaté que la croissance à ce régime était plus rapide que pendant la période durant laquelle les animaux sont nourris à la betterave.

La valeur nutritive des pommes est évidemment très variable, suivant les sortes et le degré de maturité ; on peut adopter la composition moyenne suivante, d'après les analyses de Balland : matière sèche, 17,70 ; matières azotées, 0,86 ; matières grasses, 0,07 ; matières sucrées, 9,55 ; extractifs non azotés, 6,93 ; la cellulose n'atteint pas 4 p. 100 et sa digestibilité est très médiocre.

Sur ces bases, on calcule comparativement les valeurs nutritives exprimées en amidon des pommes et des marcs de pommes. Pommes, 4,09 ; marc de première pression, 10,76 ; marc de troisième pression, 9,30. Ces différences montrent qu'il serait avantageux de soumettre les

Lutte contre la Fièvre Aphteuse et les Epizooties

Propriétaires, cultivateurs, éleveurs, il est bon de retenir le procédé suivant, économique et des plus efficaces, pour combattre et même prévenir les maladies qui déciment le bétail :

Chaque jour, lavez les sabots de vos animaux, les muqueuses des naseaux et de la bouche, avec une solution d'Eau de Javel (un verre à boire par seau d'eau).

Une fois par semaine, nettoyez vos étables, écuries, chenils, clapiers, poulaillers, mangeoires, bat-flanc, appareils de laiterie, charrettes, etc... avec une solution d'Eau de Javel (un litre par seau d'eau).

(Extrait des recettes de « Javel La Croix »)

pommes à une première pression, qui diminuerait peu leur valeur comme nourriture et permettrait de conserver par ensilage le marc plus longtemps qu'il n'est possible de garder les fruits entiers.

La cuisson est assez coûteuse et ne me paraît pas nécessaire si l'on a soin de donner les pommes broyées ou coupées, car les animaux, surtout les bovins, sont exposés à des obstructions œsophagiennes en avalant des fruits entiers ou de gros fragments. Pour régler la ration journalière, vous donnerez un poids de pommes moitié moindre que celui de betteraves auquel vous êtes accoutumé.

Voici, à titre d'exemple, une ration composée des aliments dont vous disposez, convenant à un porc de 60 kilos devant engraisser de 500 gr. :

		Matières azotées	Valeur nutritive
3	Pommes	11	333
1,5	Farine d'orge...	153	707
2	Petit lait.....	62	152
2	Verdure	36	188
	Normes des tables de rationnement.....	309	4251

J'ai exprimé la verdure en feuilles de choux, vous substituerez les fourrages dont vous disposez en proportion équivalente comme valeur nutritive.

La capacité digestive des porcs est très variabe, ces chiffres ne sont qu'indicatifs et seront modifiés par l'expérience suivant les aliments disponibles, les conditions économiques et les aptitudes individuelles à l'engraissement rapide.

R. GOUIN.

(Le Journal d'Agriculture Pratique.)

ATTENTION ! MAMANS ! les RATS

attaquent les bébés comme vos bêtes

Tuez-les sans danger avec **VIRUS ROUGE** tueur de rats

Pharm.-Drog. - Amp. 4.50 - Etabl. OLIVIER, Avignon

BACHES

Une bonne bâche est la meilleure assurance contre la pluie

Double couture, coins renforcés, œillets cuivre tous les mètres, 1m50 de corde à chaque coin, ou cordes à coulisse sur les largeurs, au choix du preneur. Marques comprises, marchandise *rendue FRANCO TOUTES GARES de Loire-Inférieure.*

Pour le mètre carré confectionné :

Jute : vert gras.....	11 20
Lin et Jute : vert gras.....	12 25
Lin : vert gras.....	13 60
Chanvre : N° 1 vert gras ou cachou enduit.....	14 65
— N° 2 vert gras ou cachou enduit.....	15 70
— N° 3 vert gras.....	18 85
Coton : A vert gras.....	13 60
— B vert gras.....	15 50
— C vert gras.....	16 50
— D vert gras.....	18 30

Passer les commandes au Syndicat.

Ne pas oublier d'indiquer l'inscription, ou sinon, les bâches seront adressées sans marque.

CONTRE LA

HERNIE

un formidable ensemble d'Appareils nouveaux est à votre disposition

C'est aux Appareils

CLAVERIE

que l'on s'adresse dans les cas difficiles et même désespérés.

LES NOUVEAUX MODÈLES 1934 avec ou sans pelote, avec ou sans sous-cuisse, de forme et principe variables selon les cas, sont seuls capables d'apporter à tout hernieux, soulagement immédiat, certitude d'amélioration, possibilité d'une guérison définitive.

Renseignements et conseils donnés gratuitement

Etablissements CLAVERIE
234, Faub. Saint-Martin, PARIS

NANTES, 8, rue Crébillon

Un éminent Spécialiste-Collaborateur recevra également de 9 h. à 4 h., à :

St-Nazaire, mardi 11 décembre, Hôtel des Messageries (rue Ville-ès-Martin).
Châteaubriant, mercredi 12, Hôtel du Commerce.
Ancenis, jeudi 13, Hôtel des Voyageurs.

« Traités de la Hernie », des « Varices » et des « Affections abdominales »

Conseils et renseignements gratis et discrètement.

NOS SYNDIQUES NOUS ÉCRIVENT

A propos des échanges de Blé contre du Pain

Nous recevons, d'un groupe de syndiqués d'une petite commune au sud de la Loire-Inférieure, les doléances suivantes, relatives aux échanges de blé contre du pain :

Il est d'usage très ancien que certains artisans étaient rétribués en blé : forgeron, maréchal-expert, taupier, sacristain, voire même M. le Curé. Le boulanger voisin, en homme respectueux de la loi, refuse catégoriquement de leur échanger ce blé pour du pain.

— Comment faire ? lui a-t-on demandé.

— Faites-vous payer en argent... le blé n'est pas une monnaie !

Très joli, en argent, beaucoup moins encombrant. Mais beaucoup de cultivateurs ont leurs greniers archicombles et le portefeuille à à plat.

Force est donc d'accepter du blé qu'ils ne pourront vendre, puisque, bien qu'ayant une profession connexe à l'agriculture, ils ne sont pas cultivateurs.

Faites l'élevage des poules avec du bon blé, comme cela elles vous pondront, en toutes saisons, des œufs à deux jaunes. Tel individu faisant faire à moitié, ou cultivant lui-même, avec bêtes en location, quelques arpents de terre qu'il possède n'est pas (d'après notre mitron) assimilé à la profession de cultivateur. Pas cultivateur sans doute l'entrepreneur de culture, qui va cultiver des centaines d'hectares au tracteur. Et tel autre individu est à la fois commerçant et cultivateur exploitant ? Ici encore, laissons la parole à notre sympathique mitron :

— En faisant la culture avec ses domestiques, M. X... a droit au pain en échange, bluté à 75 %, et Mme X... et ses bonnes ont droit d'acheter la bonne miche, d'un blutage beaucoup plus restreint.

— Mais, dira-t-on, et la fillette, qui a souvent l'occasion d'aller à la prairie garder Blanchette, la bonne Blanchette qui donne le lait frais et écumant ?... Notre mitron a vite trouvé la solution (c'est vraiment un homme extraordinaire).

— Quand Mlle X... est à la prairie, elle est aux croûtes de son papa. Mais, si à son retour elle a l'occasion d'aller au magasin, c'est à la miche de maman qu'elle doit satisfaire son appétit.

Ne croyez pas que notre mitron cherche à compliquer les choses. Nenni. Il voudrait au contraire les simplifier et surtout les moderniser. Supprimer la fournille qui pique les doigts et la remplacer par un chauffage moderne au mazout. Aucune plainte ensuite que le pain sera trop ou pas assez cuit. Ensuite, cultivateurs, vendez votre blé, on vous vendra, à un prix défiant toute concurrence, un pain d'une qualité irréprochable, et s'il contient du bleu de méthylène, n'en voulez à personne.

« Labourage et Pâturage sont les deux mamelles de la France », a dit un grand homme ; mais il y en a qui veulent trop écrémer le pot au lait... Qu'ils fassent donc attention de mettre le pied dans le pot, ou de faire comme Perrette — alors on ramasse les morceaux, et gare.

LA POLITIQUE DU BLÉ

Les projets du Gouvernement ?

Un trouble profond règne dans tous les esprits.

L'opinion agricole, inquiète des projets sur le blé que prépare le Gouvernement, est agitée et démoralisée ; une succession de communiqués officiels, de démentis, de déclarations officieuses provoquant d'innombrables commentaires de presse embrouillent tout et permettent de redouter le pire.

Le Gouvernement a annoncé le 18 novembre, un accord entre les Ministères intéressées pour « *une aide immédiate aux producteurs de blé en vue du retour à la liberté* ».

Déclaration aussitôt commentée par la presse comme l'annonce d'un achat des excédents par l'Etat, avec suppression immédiate de tout prix minimum et abaissement massif du prix du pain et du prix du blé.

Le 19, un démenti officiel écartait toute éventualité « *d'achats directs par l'Etat* ».

Le 20, le Conseil des Ministres annonçait qu'il avait adopté « *les propositions dont la réalisation permettra de résorber les excédents qui existent sur le marché, de rendre à ce dernier la liberté, et d'assurer la baisse du prix du pain.* »

Et cela semblait annoncer le dépôt imminent d'un texte définitif.

Ensuite, une note officielle, devant le débordement des informations de presse, est venue mettre en garde contre les interprétations tendancieuses de projets qui n'étaient même pas encore au point.

Malgré cela, chacun a tiré des communiqués officiels ou des indiscrétions qui les accompagnaient, les conclusions qu'il souhaitait : La presse urbaine célèbre une politique de baisse rapide du prix du pain et du blé ; les journaux commerciaux saluent le retour immédiat à la liberté, la fin de toute réglementation.

***

Nous nous abstenons, pour l'instant, de juger aussi longtemps qu'un texte *précis* et *définitif* ne sera pas officiel.

Il faut, pour l'instant, souligner les préoccupations essentielles de l'opinion agricole :

— On craint un retour *immédiat* à la liberté avant qu'un assainissement *effectif* du marché ait fait disparaître le danger d'un écrasement brutal des cours sous le poids des excédents.

L'inquiétude est entière sur l'opération qui doit « résorber les excédents ». Serait-elle seulement une mesure de façade masquant l'objectif véritable : la liberté immédiate ?

Une pareille imprudence, dont les groupements agricoles, même les plus favorables à la liberté ont maintes fois dénoncé le danger, nous paraît trop grave pour que nous puissions croire que le Gouvernement en prenne la responsabilité. Quel que soit son désir de sortir le marché du blé de la situation équivoque où il se traîne, il est des précautions élémentaires qu'il serait impardonnable de ne pas respecter.

— On tiendra, nous demandent tous les groupements, les engagements pris à l'égard des souscripteurs de contrats de report 1933 et de contrats de stockage 1934 ? Si, pour résorber les excédents, l'action de l'Etat portait sur ces stocks faisant l'objet de contrats, peut-on être assuré que les garanties de prix solennellement données seront tenues ?

Des avis opposés — cela n'est pas douteux — ont été soutenus au sein du Gouvernement.

Nous nous refusons, quant à nous, à croire que le Gouvernement pourrait commettre pareille faute que de manquer à sa parole et à sa signature.

Des centaines de groupements et leurs innombrables adhérents, confiants dans la promesse de l'Etat, ont opposé à la débâcle des cours le barrage des contrats de report et de stockage. Il ne serait pas admissible qu'ils soient, aujourd'hui, victimes de l'effort qu'ils ont fait, à la demande même du Gouvernement et du Parlement, pour soutenir le marché.

Une telle erreur serait, en même temps, une malhonnêteté ; elle supprimerait définitivement toute confiance dans l'Etat.

— Comment résorbera-t-on les excédents ? L'Etat veut-il les « bloquer » hors du courant des transactions ? Mais ce stock qu'il s'est défendu de vouloir acheter, comment serait-il constitué ? A quel prix ? Où et entre les mains de qui ? Est-ce, pour rendre la liberté, une politique de blocage des stocks qui, *sur un marché, immédiatement rendu libre exercerait l'influence d'une masse de manœuvre redoutable*, surtout entre les mains d'un Gouvernement dont les tendances ne seraient pas agricoles ?

Si, au contraire, le Gouvernement, comme nous l'espérons, veut *résorber rapidement* ce stock stabilisé, est-ce par la dénaturation et la consommation intérieure ? Alors, que compte-t-il faire contre les importations massives de maïs et de riz ?

Est-ce par l'exportation ? C'est indispensable. Mais que se passe-t-il à la conférence de Budapest ? La France, oui ou non, s'est-elle liée, en juin 1933, par les accords de Londres qui lui interdiraient d'exporter plus de 3 millions 1/2 de quintaux ? On veut connaître la vérité ; et si des imprudences ont été commises, croire qu'elles sont encore réparables.

— Enfin, qui financera cette politique ? On a parlé d'emprunt et le Ministre des Finances a solennellement déclaré que l'opération ne coûterait rien à l'Etat. On a parlé aussi d'une augmentation de la taxe au quintal payée par le producteur.

Nous avons toujours préconisé, à l'Association Générale des Producteurs de Blé, la *défense du marché* à la charge des intéressés eux-mêmes.

Mais, toute l'action du Gouvernement semble orientée dans le sens d'une baisse du prix du blé. Comment pourrait-on demander, dans ces conditions, un effort financier aux producteurs ? D'ailleurs, rien à faire dans cette voie, si l'on ne règle pas les deux irritantes questions du riz et des exonérations. Là encore, l'incertitude absolue subsiste.

COFFRES-FORTS 93 rue de Richelieu, PARIS
BAUCHE 21 Pl. de Bretagne NANTES
Catalogue franco.

L'Avenir est dans la Qualité

« Devant l'invasion de marchandises à bas prix, dont nous ne pouvons supporter la concurrence, la production de qualité est, pour la France, non seulement la seule manière de conserver sa primauté, mais même de ne pas être écrasée par ses concurrents. »

(Joseph CAPUS, sénateur de la Gironde.)

Machines Agricoles

Distributeurs d'Engrais

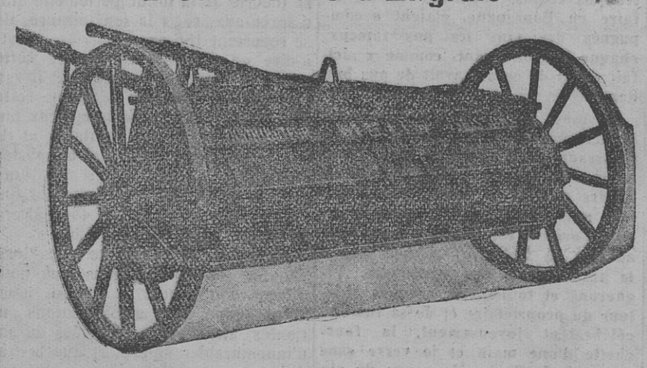

Modèle courant. Bonne construction. Garantie trois ans.

Largeur d'épandage	1m50...	1.750 fr
— —	1m75...	1.775 fr.
— —	2m ...	1.850 fr.

Supplément pour carters à bain d'huile des deux côtés : 100 francs.

Nouveau fond mouvant avec étoiles à six branches. Majoration 150 francs.

Prix franco gares grands réseaux. Remise à nos adhérents.

Distributeur « L'Armoricain » combiné avec semoir à la volée, toutes graines pour deux sillons. Largeur 1m50 : 2.000 fr. Largeur 2m : 2.200 fr.

Le même, sans semoir, pour l'engrais seul, réduction de 400 francs sur prix ci-dessus.

Remise à nos adhérents.

Distributeurs d'engrais pour vignes sur demande.

Clapier pratique

Clapier pratique, solide et économique ; armature entièrement en acier. Peinture deux couches de produit antirouille qui assure une préservation très longue des fers. Portes grillagées en fort fil galvanisé n° 8. Entourage en fibrociment épais et de bonne qualité absolument imputrescible.

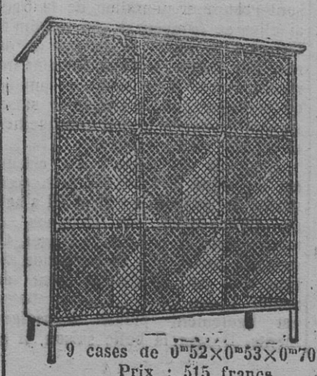

9 cases de 0m52×0m53×0m70
Prix : 515 francs

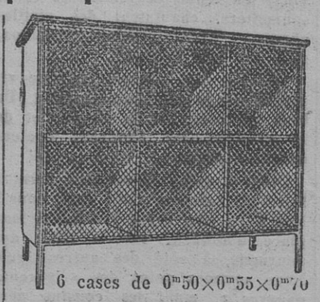

6 cases de 0m50×0m55×0m70
Prix : 375 francs

Pour les particuliers et petits éleveurs, nous pouvons fournir un type 2 cases à 150 francs, ou 4 cases à 280 francs.

Tous ces prix s'entendent *rendus franco, gare* de nos adhérents, et *remise* syndicale.

Devis spéciaux et constructions de tout POULAILLER et VOLIÈRES sur demande. S'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes.

Herses articulées en Z

Herses à 3 flèches par compartiment

Entièrement en acier livrées avec barres d'assemblage, volée d'attelage chaînettes centrales d'articulation.

	Dents de : 13m/m	15m/m	17m/m
2 comp., 30 dents.	44 k.	60 k.	69 k.
3 comp., 45 dents.	68 k.	92 k.	106 k.
4 comp., 60 dents.	92 k.	1[illegible] k.	143 k.

Prix du kilo : 2 fr. 50, départ usine.

Remise à nos adhérents et bonification de transport.

Tous autres modèles de herses à 2 et 4 flèches par compartiment.

Herses à Chaînons
pour prairies

Pour démousser les prairies, étendre les engrais, aérer le sol, enterrer les graines, sarcler les blés, etc... Ces herses, **entièrement EN ACIER**, sont énergiques et d'une solidité à toute épreuve. L'inégalité des dents, qui est de 70 m/m d'un côté et 45 m/m de l'autre, permet de travailler avec plus ou moins d'énergie. La barre arrière maintient bien les dents contre la terre. Après usure, elles sont remplaçables en desserrant un seul boulon.

Modèles renforcés à quatre rangs de chaînons :

Largeur de travail	Nombre de chaînons	Poids	Prix
1m30	18	70 kilos	350 fr.
1m60	22	85 —	425 »
1m90	26	99 —	495 »
2m20	30	113 —	565 »

Prix départ. **Forte remise à nos adhérents.** Autres modèles, plus forts ou plus légers, sur demande.

Herses Emousseuses, avec dents EN FONTE trempée, à double effet, depuis 300 fr. Nous consulter.

Machines à Laver

En tôle d'acier galvanisée. Sans fourneau, avec robinet : 405 fr. Avec fourneau et robinets : 730 fr. Avec moteur électrique et inverseur : 1.905 fr.

Prix départ et remise aux Syndiqués.

Coupe-Racines

Tous modèles. Nous consulter.

Cultivateurs

A dents flexibles et socs reversibles ordinaires, dents plates ou étranglées et pièces de renforcement des traverses extérieures.

MODELE REGULIER, dents intérieures, sur 3 traverses :

Avec avant-train à vis à 1 roue :

	Largeur	1 levier	2 leviers
5 dents.....	0m90	341 fr.	360 fr.
7 —	0m90	360 »	380 »
9 —	1m30	431 »	450 »
11 —	1m60		495 »

Avec avant-train à vis à 2 roues :

	Largeur	1 levier	2 leviers
5 dents.....	0m90	370 fr.	390 fr.
7 —	0m90	390 »	410 »
9 —	1m30	460 »	480 »
11 —	1m60		525 »

Remise à nos adhérents et bonification de transport.

MODELE VIGNERON, dents montées sur 4 rangs, dont deux dents travaillant derrière les roues, mêmes prix que ci-dessus.

Pour les cultivateurs 9 dents et au-dessus, nous recommandons l'avant-train à 2 roues et 2 leviers.

Herses Canadiennes

à patins, simples, robustes, à dents renforcées et étranglées :

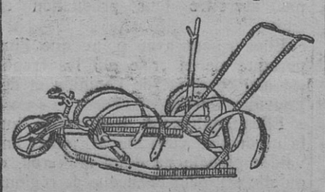

Nombre de dents	Largeur de travail	Poids	Prix avec manchons sans roue
5	0.60	47 kil.	188 fr.
7	0.70	59 —	236 »
9	0.90	70 —	280 »
10	1.00	73 —	292 »
11	1.10	80 —	320 »
12	1.20	82 —	328 »

Majoration pour 1 roue : 12 fr.
— — 3 roues : 34 fr.

Prix départ. Remise aux adhérents et bonification de transport.

Création d'une petite Pépinière fruitière pour les besoins de la Ferme

(Suite et fin)

Le Pommier en pépinière

Dans nos pays de l'Ouest, le Pommier est une essence fruitière des plus populaires au moins celui à cidre. N'oublions pas que pour le fruit de table, en choisissant bien ses variétés, c'est un arbre des plus intéressant aussi.

On devra le greffer soit sur franc ou Pommier commun, c'est-à-dire sur égrains venus de semis de pépinière, pommes à cidre, ou sur Doucin, ou sur Paradis.

En terre agricole sableuse et calcaire ou argileuse, avec sous-sol perméable, on usera du sujet franc.

En semant les pépins entre mi-janvier et mi-février, le plant lève dès deux mois après.

Si on sème au printemps, des pépins séchés et conservés en sachet, ils ne lèveront qu'un an après. Si au contraire on stratifie des pépins, dont on doute, en sable frais en novembre, ils germeront au printemps aussi.

Le jeune plant, une fois bon pour le repiquage, aura ses racines et sa pointe de tige « habillées », c'est-à-dire un peu raccourcies ; on écarte les plants à 0 m. 60 sur les lignes, ces dernières seront espacées de 0 m. 70. Pour de grandes longueurs à planter, se servir de cordeaux en fil de fer recuits résistants. On écussonnera à 0,10 du sol, la deuxième année de plantation, si on veut surgreffer, pour avoir des tiges très vigoureuses, sur lesquelles on poserait les greffons devant donner la tête de l'arbre et la variété adoptée on se servira de races très vigoureuses et poussant bien, exemple : Rambour d'hiver.

Le Doucin, lui, est un sujet qui s'emploie sur terre de bonne qualité et sol peu profond ; on obtient ce plant par marcottes en buttage, on peut espacer les plants à 0 m. 25 sur les lignes ; on déplante et replante définitivement après un an de greffe pour former ensuite sur place. On écussonne les Doucins en juillet-août.

Il existe dans les grandes pépinières spécialisées dans les petits plants, trois types fixés de Doucin.

Le sujet Paradis, lui, est exigeant et demande une terre fertile, même un peu sablonneuse, si elle est fraîche et riche en humus.

On le propage aussi par marcottes en cépée. Pour faire du scion, on espace les plants à 0 m. 25 sur les lignes ; on aura 0 m. 50 entre les lignes pour passer nettoyer et biner. On écussonnera rez-terre. Ces scions donneront les éléments de cordons fruitiers, haies en losanges, gobelets et spires, qui donnent de si beaux et gros fruits étant bien cultivés et dotés d'engrais spéciaux, telle que la cendre de bois, si précieuse pour attacher solidement le fruit sur l'arbre par la potasse fournie ainsi sans frais.

Le Prunier

Pour cette essence, se rappeler que certaines races de Reine-Claude, Damas, Quetsche, se reproduisent par le buttage en cépée ; la Mirabelle peut se bouturer. Le sujet prunier de Saint-Julien demande une bonne terre agricole, composée de sable, calcaire, humus, sous-sol perméable, mais pas une terre se desséchant par trop.

On obtient le plant de Saint-Julien par le semis de ses noyaux stratifiés. Un semis clair donne des plants plus forts naturellement.

On marcotte aussi les pieds par buttage ou cépée. Les plants sont espacés à 0 m. 60 sur le rang, 0 m. 70 entre les rangs. Habiller les plants lors de la plantation. On écussonne les sujets à 0,10 du sol, les deux premières années de plantation. Ces sujets sont aussi utiles pour les greffes de pêchers et abricotiers.

Quand on voudra surgreffer pour avoir des tiges fortes et vigoureuses, on pourra choisir soit le Damas ou la Reine-Claude de Davay.

On propage de semis le vigoureux Damas, qui sera alors sujet. On stratifie et on sème ses noyaux.

Dès qu'un fruit de prunier à semer est bien mûr, on dépulpe et on sème de suite, ce qui évite le dessèchement.

Les noyaux s'ouvrent en automne, l'amande germe au printemps ; si on attend on a un an de retard dans la levée.

Le sujet prunier, Mirobolan, lui, réussit bien dans les sols légers, calcaires ; moins bien dans les terrains argileux, sable gras.

On le propage par semis et par boutures, de préférence à talon ; mêmes distances de pépinière que le Saint-Julien. On a intérêt, pour avoir un beau tronc sur ce sujet, à user de surgreffage avec les variétés citées vigoureuses.

On peut voir par ceci que, selon les sols, il faut savoir jouer des divers sujets pour réussir une plantation.

G. DURIVAULT,
Ingénieur horticole.

(Reproduction interdite.)

OLAZUR
HUILE POUR AUTOS DES ÉTABLISSEMENTS DESMARAIS FRÈRES
la moins chère des Huiles de Marque

La petite dose... pour le Bétail

Une publicité très habile vante un médicament pour les humains en disant qu'une petite dose journalière de ce produit suffit pour rajeunir les vieillards, rendre des forces aux anémiés, empêcher les gens bien portants de tomber malade. Il leur faut leur petite dose.

Cette publicité pourrait être faite aussi pour les animaux, car ils ont eux aussi besoin de leur petite dose d'éléments nutritifs, et selon qu'il leur sera donné un aliment riche ou pauvre en cette petite dose, ils seront bien ou mal nourris. Cette petite dose que le bétail doit toujours trouver dans les aliments est une dose de potasse. Il faut une alimentation riche en potasse parce que cet élément est un des constituants du corps des animaux. De même que les os sont formés en partie par l'acide phosphorique des aliments, de même les muscles, les glandes, la moelle des os, sont constitués par une forte quantité de potasse.

Sur les jeunes animaux particulièrement, il faut une ration alimentaire à base potassique et phosphatée, pour qu'à un développement normal du squelette corresponde un développement parallèle de la musculature et des organismes internes. Il faut donc que le lait qui les nourrit dans leur jeune âge soit riche en potasse.

Or, des essais faits à la station de Staffordshire en Angleterre, ont montré que les vaches, qui pâturent des prairies abondamment fumées à la potasse, ont une production laitière très accrue, et que les jeunes animaux ont alors un développement régulier, sain, et plus rapide, ils atteignent beaucoup plus vite un poids vif donné.

Or, des essais faits à la station de Staffordshire en Angleterre, ont montré que les vaches, qui pâturent des prairies abondamment fumées à la potasse, ont une production laitière très accrue, et que les jeunes animaux ont alors un développement régulier, sain, et plus rapide, ils atteignent beaucoup plus vite un poids vif donné.

Par suite de la crise du bétail, bien des éleveurs ont négligé leurs prairies et pâtures ces deux dernières années, il est bon qu'ils se préoccupent cet hiver de leur entretien. Pour cela qu'ils ne mettent ni potasse ni acide phosphorique, 5 sacs de scories avec 5 sacs de sylvinite feront l'affaire.

R. DE DREUZY.

L'Institut Dentaire National

23, Place de la Bourse — (Angle rue de la Fosse) — **NANTES**

L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL permet aux gens de la campagne de se faire soigner, extraire, et remplacer les dents par ses spécialistes.

Tous les soins et les dentiers leur coûtent le même prix qu'aux assurés sociaux.

Avant l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL, pour certains soins dentaires, les gens de la campagne devaient dépenser 100 francs.

Depuis l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL, pour ces mêmes travaux ils ne doivent plus dépenser que 20 francs.

Les cours actuels communiqués et officiellement pratiqués par l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL sont :

SOINS	
Extraction la première.....	8 fr.
les autres.....	4 fr.
Plombage	12 fr.
Traitement racine.....	12 fr.
PROTHÈSE	
Dentier, la dent.....	16 65
EXEMPLE :	
Dentier 10 dents, 2 crochets et une base.....	203 15
Dentier complet, haut 14 dents plus 1 base, bas 14 dents plus 1 base.....	499 50

Tous ces soins et travaux présentent les garanties de l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL.

LA DÉFENSE VITICOLE

Résolutions adoptées, à Blois, par le Conseil de la C.G.V.C.O.

Comme nous l'écrivions dans notre dernier Bulletin, le Conseil d'administration de la Confédération Générale des Vignerons du Centre et de l'Ouest s'est réuni à Blois le 19 novembre.

L'ordre du jour comportait principalement la mévente des vins, occasionnée par la grosse récolte de 1934 en France et en Algérie. Voici les résolutions adoptées par le Conseil, auquel M. de Camiran prit une part active :

Profondément ému de la situation dans laquelle se débattent les vignerons du Bassin de la Loire,

Affirme sa volonté de défendre, avec la plus grande énergie, les revendications légitimes de la viticulture traditionnelle et familiale des départements confédérés du Centre et de l'Ouest,

Rappelle que cette région du Centre et de l'Ouest — de même que la Bourgogne, la Champagne, le Bordelais, etc... — n'ont aucune part de responsabilité dans les plantations excessives qui ont conduit à une surproduction quasi permanente,

Constate que, de plus en plus, les vins de l'Afrique du Nord, produits à moindres frais par une viticulture nettement industrialisée, tendent à évincer les vins de pays dont les noms sont intimement liés à l'histoire de la France,

Estime qu'il serait odieusement injuste d'imposer, sous le prétexte d'une hypocrite égalité, des sacrifices à des régions dont le vignoble est en régression, pour laisser une plus large place aux importations coloniales,

Redoute qu'on dresse ainsi contre les colons algériens, qui sont des citoyens français jouissant d'un statut juridique et fiscal exceptionnel, une opinion paysanne exaspérée par la misère,

Signale que si les vignerons du Bassin de la Loire ne brandissent pas à tout propos l'étendard de la révolte, ils n'en sont pas moins décidés à défendre farouchement leurs patrimoines familiaux et leurs droits à la juste rémunération d'un labeur acharné.

Le Conseil de la C. G. V. C. O. Réclame impérieusement l'application des lois de défense de la viticulture, notamment la surveillance de la suspension des plantations, le blocage — avec majoration maximum pour les vins provenant de vignes plantés après 1928 — la distillation obligatoire...

Il s'élève contre des modifications éventuelles de la loi qui feraient payer par les innocents les fautes ou les erreurs des coupables,

Il suggère la réquisition, au profit des soldats, des marins, des malheureux, des chômeurs, selon des modalités à déterminer, d'une certaine quantité de vin qui disparaitra ainsi du marché, — cette quantité devant être livrée par les gros producteurs qui sont les plus intéressés à la revalorisation du vin ;

Il estime en effet qu'il est inadmissible de songer à arracher des vignes ou à détruire des aliments précieux, tels que le vin, alors que tant de gens souffrent des privations que la misère leur impose ;

Le Conseil demande que les résistances intéressées et injustifiées des importateurs d'essence et de leurs alliés soient brisées et que l'alcool, carburant français, soit largement substitué à l'essence exotique ;

Le Conseil réclame à nouveau l'abaissement des tarifs de transport et des droits de circulation ;

Il considère que toutes les fraudes sur les alcools et sur les vins doivent être rigoureusement réprimées, mais il estime que la suppression des garanties actuellement prescrites pour la visite des chais favoriserait les abus les plus graves, sans aucune utilité pour la recherche ou la poursuite des fraudes.

Le Conseil de la C. G. V. C. O. s'élève contre les projets qui tendraient, sous le couvert d'un retour à la liberté des transactions, à l'écrasement des faibles par les forts, c'est-à-dire de la viticulture familiale par la viticulture industrialisée et de la métropole par les colonies ;

Il dénonce les manœuvres qui tendent à anéantir la coopération viticole, car celle-ci offre aux viticulteurs des possibilités illimitées d'émancipation et de progrès et une arme efficace contre la spéculation.

L'arrachage des Vignes deviendra-t-il obligatoire ?

Voici le texte d'une proposition de loi déposée par M. E. Barthe à ce sujet :

Article 1er. — Tout producteur ayant déclaré, en 1934, des vignes d'une superficie supérieure à trois hectares, et dont le rendement moyen au cours des trois dernières récoltes a été supérieur de 25 hectos à l'hectare, devra arracher avant le 1er mars 1935 une fraction de cette superficie, correspondant aux pourcentages ci-après : de 3 à 10 hectares, 5 pour 100 ; de 11 à 20 hectares, 7,50 pour 100 ; de 21 à 30 hectares, 10 pour 100 ; de 31 à 50 hectares, 12,50 pour 100 ; de 51 à 100 hectares, 15 pour 100 ; au-dessus de 100 hectares, 18 pour 100.

Ces taux seront triplés pour les superficies complantées après la récolte de 1928. Ils seront accrus, en outre, lorsque le rendement moyen des cinq dernières années dépassera 70 hectos à l'hectare, d'un coefficient de 0,1 par tranche ou fraction de tranche, de 10 hectolitres par hectare au-dessus de 70 hectolitres de rendement.

Art. 2. — Les vignerons soumis à l'obligation de l'arrachage recevront une indemnité de 2.000 à 5.000 francs par hectare de vigne en production normale, suivant la catégorie des terrains établie pour la perception des impôts directs.

Art. 3. — Il sera constitué, dans chaque commune où la déclaration aura accusé une récolte totale d'au moins 100 hectolitres de vin, une Commission chargée d'appliquer les dispositions de l'article 1er et composée : 1° du maire ; 2° du contrôleur des contributions indirectes ; 3° du contrôleur des contributions directes ; 4° d'un viticulteur désigné par le Conseil municipal ; 5° d'un viticulteur choisi par le préfet.

Saisie par l'Administration des Contributions indirectes de la liste des viticulteurs qui doivent pratiquer l'arrachage, cette Commission recevra les déclarations des viticulteurs désignant l'emplacement des vignes de plein rendement, qu'ils désirent arracher. Ces déclarations devront être faites dans le délai qui sera fixé par décret du ministre de l'Agriculture. La liste des viticulteurs comportant l'indication des parcelles des vignes qu'ils doivent détruire, sera affichée à la mairie pendant quinze jours, et publiée au « Journal Officiel ».

Art. 4. — Les viticulteurs devront procéder à la destruction des vignes déclarées dans le mois qui suivra la notification de la décision de la Commission communale, en prevenant la mairie trois jours à l'avance de la date de cette opération. La Commission dressera procès-verbal de la réalité de l'arrachage de chaque vigne et ce procès-verbal sera affiché à la porte de la mairie jusqu'à l'expiration du délai d'un mois précité. Toute fausse déclaration exposera les membres de la Commission, soit à des sanctions administratives, soit à des peines correctionnelles. En cas de fautes ou de collusion, la fausse déclaration sera punie d'une amende de 100 à 5.000 francs et poursuivie à la requête de l'Administration des Contributions indirectes.

Art. 5. — Tout viticulteur qui, dans les délais fixés, n'aura pas procédé à l'arrachage des vignes prévu par l'article précédent, sera soumis, à partir du 1er mars 1935, à une astreinte de 10 francs par jour et par hectare ou fraction d'hectare, astreinte qui sera recouvrée par l'Administration des Contributions indirectes.

Art. 6. — Les syndicats agricoles pourront faire agréer par le ministre de l'Agriculture des agents spéciaux qui concourront à l'application des dispositions de la présente loi.

Art. 7. — Les viticulteurs qui auront procédé à l'arrachage d'une fraction de leurs vignes seront dispensés du blocage prévu à l'article 7 des lois codifiées de 1931 et 1933 pour la part correspondante à la superficie des vignes arrachées.

Art. 8. — Pendant une période de cinq ans, à dater du 1er janvier 1935, sont suspendus toutes plantations ou compléments de plantations autres que ceux nécessaires à l'entretien du vignoble sur une surface égale à l'intérieur d'une même exploitation. Ne sont pas suspendus les plantations ou compléments de plantations destinés à assurer la consommation personnelle des récoltants qui réservent à leurs propres besoins l'intégralité des vins ou des raisins obtenus

Art. 9. — Une surtaxe exceptionnelle de 10 francs par hecto de vin à percevoir sur cinq campagnes est prévue, en addition au droit de circulation, à partir de l'année 1935, son produit devant servir à payer les indemnités prévues à l'article 2 ci-dessus, ainsi que les frais afférents à l'application et au contrôle de la présente loi.

Art. 10. — La présente loi est applicable en Algérie.

Un coup d'œil sur la Récolte 1934 et la Situation du Marché

En AUVERGNE, la récolte est bien supérieure à la moyenne. Celle de 1933, qui s'élevait à 173.340 hectos, était grandement déficitaire. Celle de 1934 accuse 718.340 hectolitres, avec un rendement moyen de 65 hectolitres à l'hectare, en vins de 9 à 10°, de qualité excellente et de très bonne conservation. Les cours sont de 15 à 17 francs le pot de 15 litres. Les trop-pleins ont été vendus au-dessous de ces prix. Pour les bons vins, les prix semblent se stabiliser aux environs de 17 francs.

A POUILLY-SUR-LOIRE, récolte très abondante, supérieure à celle de 1929. Les vins ordinaires de 9° à 11° sont très bons, les blancs-fumés de 12° à 15° en moût seront appréciables plus tard ; ils paraissent avoir de la finesse et du bouquet. Les vins courants ont été vendus, en trop-pleins, au pressoir de 90 à 125 francs l'hecto. Actuellement, on parle de 125 à 150 francs l'hecto, et en blancs-fumés de 350 à 400 fr. Mais il n'y a pas de ventes.

En LOIR-ET-CHER, on estime que la récolte sera de 1.700.000 à 1.800.000 hectos. Vins fins, alcooliques, de bonne conservation. Cours de 4 fr. 50 à 5 fr. 50 ou 6 fr. pour les vins titrant de 7° à 8°. Vente à peu près nulle.

Dans la SARTHE, sur les coteaux du Loir, la récolte 1934 est probablement double de celle de 1933. Les vins rouges et blancs seront de bonne qualité ; les vendanges triées auront une qualité excellente. On parle de 150 à 200 francs la barrique de rouge.

Dans l'INDRE, la récolte sera sans doute plus importante d'un tiers environ que celle de 1933 et d'un dixième que celle d'une année moyenne. Qualité excellente, fréquemment supérieure à celle de 1933, qui était déjà très honorable. D'assez nombreuses ventes ont été signalées à 7 fr. 50 le degré hecto en moyenne ou à des cours variant entre 0 fr. 50 et 1 fr. 25 le litre.

En TOURAINE, région de Cinq-Mars et de Langeais, récolte très abondante, de 30 % supérieure à la moyenne. Les gros lots et gamays, qui font entre 7° et 9°, ont une brillante couleur, du bouquet et promettent une bonne conservation. Beaucoup d'excédents ont été vendus à la cuve. Un tiers de la récolte a été à peu près vendu. Les premiers vins vendus ont atteint 9 à 10 fr. le degré. Aujourd'hui, les cours sont à 6 fr.

A VOUVRAY, aucune transaction méritant d'être signalée. Dans certaines communes de la région, des excédents ont été vendus au commerce sur le pied de 50 fr. l'hecto pur au pressoir. Il en aurait été vendu quelques hectos à 40 fr. en pinot de la Loire. La fermentation des vins se fait mieux et plus régulièrement que l'an passé : les vins seront meilleurs. La récolte dans la région délimitée semble devoir être d'un tiers en plus de l'an passé.

Il reste encore des stocks importants de la récolte 1933. La situation des propriétaires est extrêmement critique. On offre pour des Vouvray 7 fr. le degré hecto au clair.

Dans le CHINONAIS, récolte supérieure à celle de l'an dernier. Bonne qualité. On a vendu des vins à 350 francs la barrique, dans les fûts du client et à la sortie du pressoir. Les qualités supérieures attendent.

Dans la LOIRE-INFERIEURE, rendements et qualités très variables. Année d'abondance intermédiaire entre 1922 et 1929. Les muscadets de 11° environ se vendent 250 à 275 francs ; les autres de 200 à 250 francs ; les gros plants de 90 à 150 francs pris au cellier par barrique de 228 litres. La vente est lente. Le prix de la chopine est de 0 fr. 80 à 1 fr. dans les débits de Nantes et de Saint-Nazaire. Et il y a 900 chopines dans une barrique !

En VENDÉE, la récolte des noahs et des hybrides est considérable, très forte en muscadet, forte en gros plants, normale pour les autres cépages. Les vendanges ont été souvent hâtives et la qualité s'en ressent. On a manqué de fûts : les noahs se sont vendus 50 à 60 francs la barrique ; les hybrides rouges 60 à 80 francs, les gros plants de 110 à 120 francs, et les muscadets de 150 à 160 francs. Les autres plants de qualité atteignent péniblement 200 francs. Actuellement, les ventes sont arrêtées.

Dans le vignoble montluçonnais, rendement très supérieur à celui de l'an dernier ; les vins, titrant de 10 à 11 degrés, très fruités, très colorés, sont excellents. Quelques ventes de non logés à 60 francs l'hecto nu au décuvage ; quelques affaires en logé entre 90 et 110 francs l'hecto. Actuellement, marché calme.

***

A ALGER, vers le 12 novembre, on cotait les vins rouges entre 5 à 6 fr. le degré, les roses de 4,50 à 5,50 et les blancs de 5,50 à 6,50.

A BÉZIERS, vers le 13 novembre, marché calme avec cours de 45 à 50 francs l'hecto en 9° et 10°.

A NARBONNE, la Chambre de Commerce cotait, le 11 novembre, 5 à 5,75 le degré.

***

Dans l'HERAULT, le total des déclarations de récolte atteint, cette année, 13.355.667 hectolitres, contre 10.771.521 hectolitres en 1933, 12 millions 616.306 hectolitres en 1931 et 12.017.146 hectolitres en 1929.

Le GARD accuse, cette année, 4.883.967 hectos contre 4.605.756 en 1933 et 4.995.402 en 1929.

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 26 Novembre 1934

ANIMAUX	Amenés	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette 1re qual.	2e qual.	3e qual.	extra	PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif 1re qual.	2e qual.	3e qual.	extra
Bœufs	4.052	3.800	5 60	4 60	3 50	6 30	3 35	2 53	1 75	3 90
Vaches	2.621	2.400	5 40	4 10	3 30	6 60	3 25	2 25	1 65	4 22
Taureaux	510	480	4 20	3 60	3 29	4 80	2 62	1 98	1 60	2 97
Veaux	1.777	1.650	8 30	6 60	5 30	9 60	4 98	3 75	3 02	5 75
Moutons	12.523	12.000	14 90	10 40	8 60	16 00	7 45	4 88	3 78	8 00
Porcs	2.585	2.585	5 30	5 00	3 42	5 86	3 70	3 50	2 40	4 10

Du Jeudi 29 Novembre 1934

Bœufs	1.633	1.520	5 50	4 50	3 40	6 20	3 30	2 47	1 70	3 85
Vaches	1.089	1.030	5 10	4 00	3 20	6 50	3 18	2 20	1 60	4 15
Taureaux	220	205	4 20	3 60	3 20	4 80	2 52	1 98	1 60	2 97
Veaux	1.554	1.450	8 00	6 30	5 10	9 10	4 80	3 58	2 80	5 45
Moutons	6.078	5.600	14 50	10 00	8 20	15 70	7 25	4 70	3 60	7 85
Porcs	1.627	1.627	5 28	5 00	3 28	6 00	3 70	3 50	2 30	4 20

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS : 7.263. — Maine-et-Loire, 225 ; Sarthe, 475 ; Mayenne, 465 ; Loire-Inférieure, 35 ; Deux-Sèvres, 45 ; Vienne, 65 ; Vendée, 485.

VEAUX : 1.777. — Maine-et-Loire, 110 ; Sarthe, 340 ; Mayenne, 30 ; Loire-Inférieure, 20 ; Indre-et-Loire, 80.

MOUTONS : 12.523. — Maine-et-Loire, 45 ; Sarthe, 100 ; Mayenne, 100 ; Indre-et-Loire, 70 ; Vienne, 80 ; Afrique, 470 ; étrangers, 690.

PORCS : 2.585. — Maine-et-Loire, 220 ; Sarthe, 225 ; Mayenne, 50 ; Loire-Inférieure, 210 ; Indre-et-Loire, 70 ; Deux-Sèvres, 70 ; Vendée, 110.

La recherche d'un meilleur rendement dans l'élevage du mouton

Plus que tout autre, l'élevage du mouton est aujourd'hui rémunérateur, mais le profit de l'éleveur reste subordonné à une exploitation rationnelle de son troupeau et à la recherche constante d'un meilleur rendement des moyens mis en œuvre. Dans le numéro du 5 novembre de « L'Union Ovine » (128, boulevard Haussmann, Paris), M. Jean Troupeau-Housay suggère un cas d'utilisation particulièrement intensive des herbages basée sur la division et l'alternance des pâturages et sur une alimentation très poussée des animaux. Un choix judicieux de la race doit permettre dans ces conditions un agnelage régulier, avec tous les avantages qui en découlent.

Quel que soit d'ailleurs le mode d'exploitation adopté, les soins aux agneaux sont essentiels et une des affections les plus fréquentes et les plus graves est l'arthrite, sur laquelle le docteur vétérinaire Lucam, dans la même publication, donne des renseignements pratiques sur les causes, les symptômes et le traitement de ce mal.

Dans le même numéro, M. Quittet, directeur des Services agricoles du Cher, consacre la fin d'une étude très documentée à l'élevage ovin dans son département, examinant en particulier la race ovine berrichonne du Cher, race remarquable par sa rusticité, les qualités de sa viande et ses possibilités générales d'exploitation. M. Georges Bréart, ingénieur agronome, secrétaire général de l'Union Ovine de France, procède à une étude critique des conclusions de la partie du rapport Herriot-Tardieu qui concerne spécialement la viande. Enfin, on lira avec le plus grand intérêt un article de M. Vorontsoff-Velyaminoff sur la fécondation artificielle des brebis et les conditions dans lesquelles elle se pratique en Russie, pays qui a adopté cette méthode sur une très large échelle.

Le même numéro contient de nombreux renseignements commerciaux et d'actualité.

Les plus importantes pépinières de

TOUTES VARIÉTÉS DE VIGNES

Spécialité Muscadet, greffés sélectionnés.

Prix-courant franco sur demande.

E. LEMERLE, « Le Lion d'Or », Nantes

On demande des représentants.

La Vie Syndicale

Assemblée Générale des Planteurs de Tabac

L'Assemblée générale du Syndicat des Planteurs de Tabac de la Loire-Inférieure aura lieu le **dimanche 2 décembre**, à 9 heures, Ecole des garçons, à SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES.

Tous les adhérents, ainsi que les nouveaux planteurs, sont priés d'y assister.

Vertou

Dimanche 2 décembre, à 9 h. 30, séance d'automne du COMICE DE VERTOU. M. Chaquin, directeur des Services agricoles, et M. Le Bot, ingénieur agronome, professeur d'agriculture, y prendront la parole.

Ancenis

Dimanche 9 décembre, à 9 h. 30 du matin, Salle des Fêtes, à la Mairie d'Ancenis, conférences par MM. **Moreau et Vinet**, directeurs de la Station Œnologique régionale d'Angers, sur les procédés de vinification. M. R. Faivre parlera de la situation vinicole actuelle et de la défense de nos vignerons.

Tous les viticulteurs de la région ancenienne tiendront à y assister.

le pot d'acier contre le pot de fonte

Et c'est le dernier qui succombe puisque la buanderie « REX », en tôle d'acier galvanisée, est incassable et inattaquable par la rouille, donc pratiquement inusable. Elle est la seule qui soit garantie trois ans et ne craint ni les chocs, ni le manque d'eau, comme la fonte. Elle chauffe en outre beaucoup plus vite et l'économie ainsi réalisée paie la buanderie en moins d'un an.

Pour renseignements détaillés, demandez aujourd'hui même aux Etablissements Ernest RONOT, à Saint-Dizier (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré N° 59.

Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
2, rue Scribe, Nantes
Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

114. — VIGNOBLES et PEPINIÈRES des meilleures variétés d'hybrides sélectionnés : Seibel blanc n° 4986, 5409, 6980 ; Seibel rouge 4643, 5437, 5455, 5487, 7053, 8745, 8748, 8916, 11803 ; Couderc 13 ; Bertille-Seyve 2846 ; très beaux plants et boutures. Prix spéciaux par grosse quantité. S'adresser à Auguste Terrien, viticulteur, La Blanchetière, La Chapelle-Basse-Mer (Loire-Inf.).

131. — A vendre BEAUX PLANTS DE VIGNES greffés et producteurs directs recommandés, authenticité et sélection garanties. S'adresser à M. E. Girault, viticulteur-pépiniériste, Domaine de la Ronde, à Jaunay-Clan (Vienne).

146. — A vendre BEAUX PLANTS DE VIGNES greffés : Muscadet, Gros-Plant, Pinot, Colombard ; greffons sélectionnés. Hybrides N° 4986 blanc, 4643 roi des noirs, 5455 rouge ; Baco rouge N° 1, Baco blanc 22 A, Bertille-Seyve 450, Noah et Othello. Souscription aux plants greffés et racinés pour l'automne 1935, aux meilleures conditions possibles. S'adresser à M. Meneux Auguste, viticulteur au Guideau, La Chapelle-Basse-Mer ; 36 ans d'expériences en plants de vigne.

148. — A vendre PLANTS DE VIGNE hybrides producteurs directs racinés, en plants extras :

Blancs : Seibel 880, 4986, 5061, 5409, 6468.

Baco 22 A, Bertille-Seyve 450, Gaillard 157.

Rouges : Seibel 4643 (le Roi des Noirs), 5163, 5437, 5455, 5487, 6905, 8745 ; Baco N° 1, Bertille-Seyve 2862, Gaillard 2.

Greffés extras sur 3309 : Muscadet, Colombard.

Hybrides nouveaux : Rouges : Seibel 7053, 8745 8916.

Blanc : Seibel 10.173. Prix-courant franco.

Authenticité garantie sur facture. S'adresser chez A. Anneau, Le Chêne, La Chapelle-Basse-Mer.

153. — Pépinières J. Foulonneau, Saint-Christophe-la-Couprie (Maine-et-Loire) offrent PLANTS DE VIGNES greffés : Muscadet, Gros-Plant, Groslot, Pinot, Colombard, etc... ; plants extra et hybrides racinés et greffés 4986, 4643, 5409, 6468, 7053, Baco, Bertille-Seyve, Othello, etc., à de bonnes conditions.

10 Pommiers, tiges 2 mètres, 10 à 12 cm. de tour, 120 fr. ; 8 à 10 cm. de tour, 90 fr. Poiriers basse tige variés, 40 fr. Franco toutes gares. Prix-courant franco.

156. — A vendre : CHARRETTE ANGLAISE pour petit cheval. S'adresser au Syndicat.

157. — A vendre, BON CHIEN BERGER, deux ans. S'adresser au Syndicat, M. Ripoche, l'Auberdière, La Chapelle-Basse-Mer.

158. — A vendre, PETIT TRACTEUR huit chevaux, avec charrue, remis à neuf. S'adresser au Syndicat.

159. — A louer FERME d'environ six hectares, commune de Saint-Julien-de-Concelles. S'adresser au Syndicat.

160. — A vendre BEAUX PLANTS D'ASPERGES « Grosse hâtive d'Argenteuil », plant sélectionné extra. S'adresser Robert-Morice, à Sainte-Luce (Loire-Inférieure).

DEMANDES

140. — On demande pour travaux de campagne une PERSONNE SERIEUSE, jeune fille ou veuve, de 25 à 35 ans environ, très bons gages, vie de famille. Ecrire au Syndicat qui transmettra à l'annonceur.

141. — OUVRIER AGRICOLE célibataire, sérieux, pleine force, meilleures références, recherche place. Ecrire Ripoche, 5, place du Bouffay, Nantes.

Prix-Courant (DETAIL)

Alimentation du Bétail

Remoulages de fèves	47 »
Riz Saïgon n° 1	très variable
Brisures de Riz	59 »
Issues de Riz	55 »
Farine de Manioc	60 »
Farine « Le Titan » pour porcs et bovins, les 100 kil. départ	70 »
Farine Arachide « Armor » qualité courante	75 »
qualité extra-blanche	80 »
Farine « Kystett »	165 »
Farine lactée T. T.	175 »
Maïs pour volailles	au cours
Tourteau amélioré Chepteline	80 »

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION GENERALE

Provende « Sucraff » N° 1		67 »
— « Sucraff » N° 2		65 »

ALIMENTATION DES BŒUFS VACHES ET VEAUX

Optima lait :		
cordon vert	logé	75 »
cordon rouge	logé	88 »
Optima engraissement :		
pour bœufs	logé	84 »
Optima veaux d'élevage :		
cordon vert	logé	75 »
cordon rouge	logé	88 »

Economisez votre argent, votre temps, vos peines en fumant à

L'HUMIGONE

C'est l'engrais organique renommé, de valeur exceptionnelle, composé complexe d'azote sous deux formes, d'acide phosphorique sous trois formes et de potasse extra pure sous deux formes, d'humus soluble, d'oxyde de chaux, d'oxygène, d'hydrogène, de carbone, de soufre de magnésie de fer. Il n'est pas de meilleur engrais pour vos prairies et vos pâturages, pour votre vigne et pour toutes vos cultures.

Réclamez L'HUMIGONE *à votre marchand d'engrais.*

Farine lactée Optima pour veaux, le sac de 5 kil... 11 »

Quantité importante, nous consulter.

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet N° 1, 40 % avoine, 35 % mélassé, logé 80 »

Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (succédanés, avoine, (court.) logé 84 »

ALIMENTATION DES PORCS

Optima pour engraissement des porcs 80 »

Optima pour porcelets et truies 100 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.

Provendeine

Pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 14 fr. la boite, pris au Syndicat.

Aliments pour Volailles et Lapins

Farine de poissons	140 »
Granulé condensé	105 »
Grande Pondeuse	110 »
Farine de viande	140 »
Poudre d'os verts	90 »
Coquilles huitres broyées	60 »

Les 100 kilos logés, en sacs de 50 kilos, sur wagon Nantes.

Aliments melassés

Mélasse Say	69 »
Son mélassé Say	66 »
Paille mélassée Say, 50 %...	60 »

Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardres.

Société anonyme "Ovox"

Boulettes « OVOX » n° 1 pour pondeuses	117 »
N° 2 pour sujets en croissance	125 »
N° 2 bis, pour poussins	145 »
N° 2 ter, pour poussins	125 »
N° 3, pour poules en mue	125 »
Coquilles d'huitres, logées	61 »
Boulettes « LAPOX », logées	102 »
Farine de viande, logée	180 »

par 50 kilos, majoration ; toiles facturées 2.50 non reprises.

Foires et Marchés de la Semaine

Lundi 3 décembre. — Couffé.
Mardi 4. — Le Bignon, Riaillé.
Mercredi 5. — Machecoul (au Coudray), Châteaubriant, Savenay.
Jeudi 6. — Ancenis.
Vendredi 7. — Nort-sur-Erdre.
Samedi 8. — Assérac.

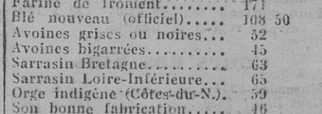

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Voici les *Cours officiels* des céréales et farines dans notre région à ce jour :

Nantes, le 29 novembre

Farine de froment	171
Blé nouveau (officiel)	108 50
Avoines grises ou noires	52
Avoines bigarrées	45
Sarrasin Bretagne	63
Sarrasin Loire-Inférieure	65
Orge indigène (Côtes-du-N.)	59
Son bonne fabrication	46

Ces prix s'entendent par wagon complet, départ lieux de production.

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES

Cours du 23 novembre

VEAUX : 539. — Le demi-kilo sur pied : 1re qualité, 3.75 à 6.25. Tous les kilos payables.

BŒUFS : 17. — Le demi-kilo : Devant : 1re qualité, 3 à 3.50 ; 2e qual., 2.50 à 3 fr. ; 3e qual., 2 à 2.50. — Derrière : 1re qual., 3.50 à 4 fr. ; 2e qual., 2.50 à 3 fr. ; 3e qual., 1.50 à 2 fr.

MOUTONS : 211. — Le demi-kilo : 1re qualité, 7 à 8 fr. ; 2e qual., 6 à 7 fr.

AGNEAUX. — Sans tarif.

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE CAMPAGNE ET MARCHANDS DE VEAUX

VEAUX : 539. — Le demi-kilo : Moyenne, 2 à 3.50.

Il est à observer que ces prix s'entendent rentrés en ville, frais de marché, perte de kilo à déduire : 0 fr. 80.

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS

Nantes, le 28 novembre.

Artichauts, les 12, 15 fr. — Betteraves, les 12, 4 fr. — Carottes, le paquet, 0 fr. 50. — Céleri rave, les six, 2 fr. 50. — Céleri blanc, les six, 2 fr. 50. — Choux pommes, les 16, 5 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 1 fr. — Choux Bruxelles, le kilo, 2 fr. — Cresson, les 12, 4 fr. — Chicorées, les 12, 2 fr. — Endives, le kilo, 2 fr. 50. — Epinards, le kilo, 1 fr. 50. — Laitues, les 20, 2 fr. — Mâche, le kilo, 1 fr. — Navets, la botte, 0 fr. 50. — Noix, le kilo, 2 fr. 75. — Oseille, le kilo, 0 fr. 50. — Oignons, le kilo, 0 fr. 75. — Pommes, le kilo, 1 fr. 50. — Pissenlits, le kilo, 2 fr. 50. — Poireaux, la botte, 3 fr. — Poires, le kilo, 3 fr. 50. —

LA CHATAIGNERAIE

Grand Roman inédit

PAR

MAX DU VEUZIT

— Pardonnez-moi, madame, d'oser ainsi me présenter devant vous sans y avoir été autorisé. En rentrant, tout à l'heure, à la Châtaigneraie, j'ai appris la visite de mademoiselle de Borel et j'ai cru devoir venir excuser auprès d'elle, mon ami, monsieur Spinder, qui a été obligé brusquement de s'absenter de chez lui.

Ma mère allait répondre quelque banale formule de politesse quand j'intervins vivement.

— Ma mère, dis-je avec une certaine chaleur, permettez-moi de vous présenter monsieur de Rouvalois, dont je vous ai plusieurs fois entretenu et que vous désiriez si vivement connaître. C'est à lui que vous devez de pouvoir encore embrasser votre fille puisque grâce à lui, je suis encore vivante.

Le marquis me remercia du regard de mon intervention.

Quant à ma mère, elle avait tendu spontanément les deux mains au jeune homme et en termes non moins chaleureux mais certainement plus émus que les miens, elle le remercia de son dévouement, de sa présence d'esprit au moment de mon accident et l'assura de son éternelle reconnaissance.

Cette entrée en matière, en créant ma mère débitrice du visiteur, avait rompu la glace entre eux.

A celui qui avait sauvé la vie de sa fille, quel qu'il fût, ma mère ne pouvait faire que le plus favorable accueil : la porte des Tourelles était désormais ouverte pour lui.

Mais le marquis n'était pas homme à se contenter de cette situation acquise de droit à notre connaissance. Par son ton aimable, son air sérieux, son attitude infiniment respectueuse, par son impeccable correction, il sut conquérir ma mère.

Celle-ci ne résista pas, en effet, à la sympathie qu'inspirait à première vue le visiteur. Elle, si habituellement détachée de tout, si réfractaire à toute nouvelle connaissance, si hautaine même dans sa farouche retraite, se montra vraiment charmante et écouta le jeune homme avec une bonne grâce sans égale.

Leur mutuelle attitude me fut infiniment douce.

En les écoutant, mon cœur s'irradiait de joie.

En cette minute, je me sentais vis-à-vis du marquis, très fière d'être la fille de ma mère, si grande dame dans son bienveillant accueil, et par opposition, aux yeux de celle-ci, j'étais prête à me prévaloir de l'impeccabilité mondaine du visiteur.

Cependant, celui-ci écourta cette première entrevue et, se levant pour prendre congé, il s'excusa encore de la liberté qu'il avait prise de se présenter aux Tourelles.

Puis, se tournant vers moi, il m'apprit de son même air d'infinie correction où perçait cependant un peu plus de douceur : que monsieur Spinder ne serait de retour qu'après-demain soir.

Nous nous levâmes donc pour le conduire, mais à ce moment Félicie introduisit un nouveau visiteur.

C'était l'abbé Violet qui les mains tendues l'une vers ma mère et l'autre vers le marquis qu'il paraissait connaître particulièrement, s'avançait vers nous de son pas glissant.

Et tout de suite, sans nous laisser le temps de lui souhaiter la bienvenue, il expliqua :

— Je viens mettre votre bonne volonté à contribution chère madame de Borel. Je suis appelé au hameau des Anthieux. Un bûcheron vient de tomber du haut d'un peuplier et a besoin, sans tarder, de mon saint ministère. La course est longue à pied, je crains d'arriver trop tard là-bas et d'être ensuite de retour ici, après l'heure du salut. Voulez-vous mettre votre voiture à ma disposition ?

— Volontiers, accepta ma mère.

Et se tournant vers moi, elle ajouta :

— Va prévenir Auguste... pourvu qu'il ne soit pas aux champs... Dis-lui vite qu'il attelle.

Mais monsieur de Rouvalois, d'un geste, arrêta ma sortie.

— Permettez-moi... faisons mieux, voulez-vous. L'auto est prête. Si monsieur le Curé veut bien l'accepter, elle est à sa disposition. En quelques minutes, le chauffeur le conduira à destination, puis le ramènera et de cette façon, madame de Borel n'aura pas à interrompre la besogne de son serviteur.

Ma mère approuva la proposition du jeune homme et l'abbé en fut enchanté.

— Seulement j'ai encore une petite faveur à demander, fit-il en se tournant vers moi. Il doit y avoir là-bas une pauvre femme et trois marmots dans les larmes. Je crois que la présence de notre petite Solange ne serait pas superflue.

— Je vous suis ! m'écriai-je toute heureuse d'accompagner le prêtre et le marquis car je pensais que celui-ci serait des nôtres.

J'eus vite mis un chapeau et jeté un manteau sur mes épaules.

Quand je rejoignis le groupe qui m'attendait sur le perron, l'abbé prenait congé de ma mère.

— Je vous ramènerai Solange tout à l'heure, dit-il en s'engouffrant dans le véhicule. Debout, auprès de la voiture, le marquis m'attendait.

Je grimpai à mon tour et pris place auprès du vieillard.

Derrière moi, le jeune homme avait refermé la portière sans monter. Je compris que la plus élémentaire bienséance exigeait de lui cette façon d'agir.

Mes traits cependant durent laisser paraître un peu de déception car il m'enveloppa d'un chaud regard encourageant.

— Voulez-vous me permettre, mademoiselle, de partager un peu votre bonne action ? me demanda-t-il en tirant vivement son portefeuille de sa poche.

Il me tendit un billet bleu que je pris en silence, remerciant seulement d'un signe de tête tant j'étais ému qu'il eût pensé à cela.

— Je vous prive de votre voiture, s'excusa soudain le prêtre qui s'apercevait alors seulement que le jeune homme allait partir à pied.

— Du tout, affirma celui-ci. Depuis ce matin je roule en auto, et ce soir je suis enchanté de marcher un peu.

Nous échangeâmes de nouveaux saluts et l'automobile démarra.

Avant de sortir du parc, je me dressai dans la voiture et jetai un regard en arrière. Je perçus le groupe formé par ma mère et le jeune homme qui s'avançaient tous deux, lentement, vers la grille.

C'est si peu dans les habitude de ma mère d'accompagner ainsi ses visiteurs, que je ne pus m'empêcher d'en faire la remarque à l'abbé.

— Monsieur de Rouvalois a fait la conquête de ma mère, achevai-je.

— C'est un bien aimable jeune homme, répondit le vieillard. Je le verrais avec plaisir s'établir et rester dans le pays, mais je n'y compte guère. C'est un oiseau migrateur qui a besoin de nouveaux cieux. Jusqu'ici il a parcouru notre globe dans tous les sens et bientôt probablement nous le verrons disparaître comme il est venu, en route vers quelque nouveau site.

— Il vous a fait des confidences là-dessus, interrogeai-je le cœur subitement serré.

— Non, mais il parle avec tant d'enthousiasme des contrées lointaines qu'il a visitées, que je ne crois pas me tromper en avançant qu'il y retournera dès qu'il le pourra.

Je ne répondis pas.

Un lourd malaise m'avait soudainement envahi. Il me semblait que ma poitrine était broyée dans un étau, et là, sur mon front, au-dessus des yeux, j'avais l'impression d'un cercle de fer meurtrissant mon crâne.

Justement, sur la banquette, en face de nous, j'avisai un volume neuf dont la moitié des feuillets n'avait pas encore été coupés.

Il devait appartenir au marquis qui avait commencé à le parcourir et j'en jugeais la marque faite en haut d'une page.

Machinalement, je le pris, l'ouvris et en lus le titre :

« Les Rives de l'Amazone ».

Tout d'abord, ce titre ne me rappela rien. Puis, soudain, les mots touchèrent mon cerveau.

(*A suivre*).

Radis, les 12, 3 fr. — Salsifis, le paquet, 1 fr. 50. — Scorsonères, le paquet, 1 fr. 50. — Pommes de terre, le kilo, 0 fr. 40.

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, le 28 novembre.

POMMES DE TERRE

On cote aux 100 kilos, wagons départ, marchandise en vrac : Royale d'Orléans, 60; Hénaut Loiret, 90; Etoile du Nord du Loiet, 44; Eerstelingen Nord 51, Sarthe 50, Paris (en culture) 38, Loiret 48, Oise 50; Jaune ronde de Bretagne 26, Creuse 27, Auvergne 25, Sarthe 28, Loiret 27; Rosa Oise 55 à 57, Loiret 45 à 50, Sarthe 54, Morbihan 50 à 52, Côtes-du-Nord 55, Marne 50 à 57, Meuse 52 à 53, Ardennes 53 à 55, Loir-et-Cher 45; Saucisse rouge de Bretagne grosses triées de 42 à 45, toutes venantes 36 à 37, Loiret 56, Poitou 46, Maine-et-Loire 43, Creuse 42; Early Sarthe 51, Touraine 52; Fin de Siècle Bretagne 36, Alsace 30; Hollande de Bretagne 33; Industrie Alsace 26 à 27; Beauvais Sarthe 20, Bretagne 22 (nominal), Limousin 21, Aveyron 19; Flouck Yonne, 36; Wolthmann Seine-et-Oise, 23.

CAROTTES ET NAVETS. — Pas d'affaires.

OIGNONS. — Hausse assez sensible. Aux 100 kilos wagon départ, logés : Auxonne, Saint-Brieuc, 50; Luc, 60; Roscoff, 40; Poitou, 62; Le Pouliguen, 38 à 40; Charleval, 27; La Fère, 65; Mazé, 62.

PAILLES ET FOURRAGES

Paris. — Marché libre.

Pailles pressées plus calmes, fourrages indécis. On cote par balles pressées, aux 100 kilos, départ Centre, Ouest, Nord :

Paille de blé, 14 à 14.50; d'avoine, 13 à 14; d'orge ou escourgeon, 13 à 14.

Foin, 30 à 32; Luzerne, 32 à 35; Trèfle, 31 à 32.

LEGUMES SECS

Paris, le 28 novembre.

On cote aux 100 kilos départ : Lingots, Nord, 370; Vendée, 330; Bourgogne, 260; Landes, 245. Flageolets Nord, 305 Chevriers Arpajon, Dourdan extra, 480 à 515; ordinaires, 420 à 450. Cocos Landes, 245. Plats Midi nature, 195; gros, 210; extra, 225. Féveroles, 80 à 90. Pois ronds Nord, 155; décortiqués, 235. Lentilles vertes du Puy, 325.

Lins teillés

Lille, 21 novembre.

On cote : rouis à terre, 5.75 à 8; lins blancs, 6 à 9.50; lins bleus, 7 à 9.75; supérieurs, 9.75 à 21; lins jaunes, ordinaires, 6 à 9; moyens, 9 à 13 supérieurs, 13 à 24, en francs belges. En lins en paille, affaires très limitées sur la base nominale de 0.45 à 0.75 le kilo, suivant qualité.

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :

Paille de blé récolte 1934 :	
pressée	245
bottes	230
Foin nouveau, les 500 kilos suivant région et qualité.	160 à 190

Cours des Vins

Muscadet 1934	275 à 325
Gros-Plant 1934	120 à 170
Seibels 1934	110 à 150
Noah 1934	60 à 80

NANTES (Talensac)

Le demi-kilo :

Bœuf. — 1re catégorie, 4.75 à 8.75; 2e catég., 2.75 à 3.25; 3e catég., 1 à 2.25.

Veau. — 1re catégorie, 5.30 à 8.75; 2e catég., 4.75; 3e catég., 4.25.

Mouton. — 1re catégorie, 8.75; 2e catég., 6.25 à 7.75; 3e catég., 3.25.

Porc. — 3.50 à 7 fr.

Beurre. — 7 à 8 fr. 50.

Œufs. — La douzaine, 8.50 à 9 fr.

Lapin. — 5 fr. 50.

Poulets. — 5.50 à 6 fr.

ANCENIS

Poulets, le demi-kilo, 3 à 3.50; oies, le demi-kilo, 2.50 à 3 fr.; pigeons, la couple, 10 à 12 fr.; lapins, le demi-kilo, 2.50 à 3 fr.; œufs, la douzaine, 3 à 8.50; beurre, le demi-kilo, 7 à 8 fr. Veaux, le kilo, 3 à 4 fr.; porcs, 3.60 à 3.70; porcs de lait, 35 à 60 fr.

CANDÉ, 26 novembre.

Orge, 55 à 60 fr. les 100 kilos; avoine, 55 à 60 fr. Paille, 205 à 220 fr. les 1.000 kilos; foin, 440 à 480 fr. Poules, la couple, 20 à 28 fr.; poulets, la couple, 18 à 26 fr.; canards, la couple, 18 à 26 fr.; oies courantes, la couple, 33 à 38 fr.; lapins, la pièce, 8 à 12 fr.; lapins de garenne, 4.50 à 5.50; perdrix, 7 à 7.25; pigeons, la couple, 8 à 9 fr.; œufs, la douzaine, 8.50 à 9 fr.; beurre, la livre, 7 à 7.50. Porcs gras, le kilo, 3.50 à 3.75; porcillons, la pièce, 25 à 55 fr.; porcs maigres, la pièce, 120 à 170 fr.

BLAIN, 28 novembre.

Blé, taux officiel; farine, taux préfectoral; son 45 à 50 fr.; avoines, 48 à 53 fr.; seigle, 56 à 61 fr.; orge, 59 à 64 fr.; sarrasin, 62 à 65 fr. — Paille, 105 à 115 fr. les 500 kilos; foin, 195 à 210 fr. — Beurre de laiterie, 8.50 à 9.50 la livre; beurre ordinaire, 8 à 8.50; œufs, 7 à 7.25 la douzaine; lait, 1.20 le litre. — Volailles : poulets et poules, 20 à 30 fr. la couple (3.75 à 4 fr. la livre vif); oies, 18 à 30 fr.; canards, 10 à 18 fr. pièce; pigeons, 7.50 à 8 fr. la paire; lapins domestiques, 7 à 18 fr., suivant poids (5 à 5.50 la livre vif). — Gibier : Lièvres et levrauts, 10 à 18 fr. pièce; perdrix et perdreaux, 6.50 à 7 fr.; lapins de garenne, 4.50 à 5 fr.; pigeons ramiers, 4 à 5 fr. — Cidre, 70 à 90 fr. la bar. de 220 litres, suivant qualité (droits de circulation en sus); au détail, 0.70 à 0.75 le litre. Vente de pommes à cidre terminée. — Pommes de terre, 40 à 60 fr. les 100 kilos. — Bétail sur pied : Bœufs, 1.80 à 2.30 le kilo; vaches, 1.50 à 1.90; génisses grasses, 2.30 à 2.85; taureaux, 1.50 à 1.80; veaux, 3.50 à 3.80; moutons et agneaux, 4 à 5 fr.; porcs gras, 3.60 à 3.90; courantins, 130 à 180 fr.; porcelets de six semaines à trois mois, 45 à 120 fr.

CHATEAUBRIANT, 29 novembre.

Blé, taxé 108 fr.; avoine, 60 à 65 fr.; seigle, 85 à 90 fr.; orge, 75 à 80 fr.; sarrasin, 60 à 65 fr.; farine, taxée; son, 55 à 60 fr.; pommes de terre, saucisses 60 à 70 fr., tout venant 40 à 50 fr. les 100 kilos.

Les 500 kilos : paille de blé, 120 à 130 fr.; foin, 180 à 190 fr.

Cidre, 70 à 75 fr. la barrique.

Bœufs de travail, 2.000 à 3.000 fr. la paire; bœufs gras, 2 à 2.30 le kilo; vaches laitières ou amouillantes, 1.000 à 1.400 fr. pièce; vaches grasses, 1.50 à 2 fr. le kilo; génisses, 800 à 1.000 fr.; veaux gras, 2.80 à 3 fr. le kilo; moutons, 4 à 4.50; porcs de lait, 25 à 50 fr.; porcs maigres, 100 à 150 fr.; porcs gras, 3.20 à 3.30 le kilo.

NOZAY, 26 novembre.

Blé, prix légal; avoine, 52 à 53 fr.; seigle, 63 à 64 fr.; orge, 65 à 66 fr.; sarrasin, 63 à 64 fr.; son, 55 à 56 fr.; son de sarrasin, 59 à 60 fr.

Les 500 kilos : paille de blé pressée, 110 à 115 fr.; foin, 210 à 215 fr.

Cidre ordinaire, 65 à 70 fr. la barrique; cidre première qualité, 75 à 80 fr., droits en sus.

CLISSON

Blé, 110 fr.; farine, 171 fr.; avoine, 65 fr.; blé noir, 75 fr.; son, 50-52 fr.; haricots lingots, 280-300 fr.; brezins, 200-225 fr. Paille, les 500 kilos, 125 fr. Poulets, la couple, gros 31-35 fr., moyens 26-30 fr., petits 20-25 fr.; lapins, la pièce, 8-15 fr.; œufs, la douzaine, 8.50-9 fr.; beurre, le demi-kilo, 7-7.50. Bœufs gras, le kilo sur pied, 2-3 fr.; bœufs de travail, la paire, 2.500-4.500 fr.; vaches grasses, le kilo, 1.75-3 fr.; vaches laitières, 600-1.800 fr.; veaux, le kilo, 3-4 fr.; porcs, 3.60; porcs de lait, 80-120 fr.

PORNIC

Poulets, la couple, 25 à 30 fr.; pigeons, la couple, 10 à 12 fr.; lapins, la pièce, 10 à 16 fr.; œufs, la douz., 9.50; beurre, le demi-kilo, 7 à 7.50.

Le Syndicat décline toute responsabilité quant à la teneur de la Publicité et des Annonces.

Le Gérant : R. FAIVRE.

Pépinières Américaines
DE L'OUEST
Etablissements Viticoles
Eugène GIRAULT [0.]
Pépiniériste Viticulteur
JAUNAY-CLAN (Vienne)
— Tél. 3 [illegible] 75 —

Expositions Nationales Tours, Paris 1er Prix, Médailles d'Or H. Conc., M. du Jury.
60 hectares Vignobles et Pépinières
Plants greffés des meilleures variétés. - Reproducteurs directs recommandés
Vastes Champs de Pieds Mères
Champs d'Expériences
Authenticité Sélection garantie
C'est aux Pépinières GIRAULT que nous devons nos meilleures Sélections!
CATALOGUE SUR DEM.
Agents sérieux acceptés

RELIGIEUSE donne secret pour guérir rapidement Hémorroïdes. Maison NERA, à Nantes

LE BULLETIN DU SYNDICAT EST A LA FOIS SON CERTIFICAT DE VIE ET LA GARANTIE DE SON ACTION.

Lui qui jadis ne sortait jamais sans cache-col !

...il ne prend même plus la précaution de se couvrir le cou depuis qu'il connaît les Pastilles TELL. Et il ignore ce que peuvent être grippes, rhumes, angines ou bronchites.

PASTILLES **Tell**
Dans toutes les Pharmacies

Pub. H. Dannaud

La fortune est dans votre bonne étoile...
Cherchez la !

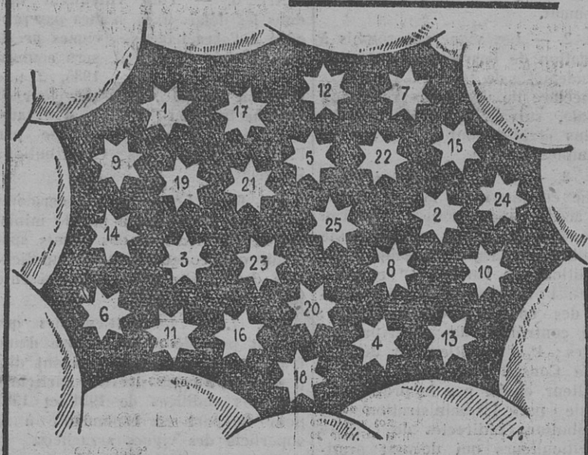

30.000 frs DE PRIX
en espèces, seront distribués

Voici 25 étoiles qui paraissent à première vue se ressembler toutes. Cependant en les regardant très attentivement, vous en trouverez une, **une seule différente** de toutes les autres.

trouvez-la et gagnez notre
Grand Prix de 20.000 frs

Ce concours est absolument gratuit. Répondez-nous sans retard cela ne vous engage à rien.

Ne vous découragez pas, comparez bien chacune des étoiles entre elles et vous trouverez la bonne. Les 20.000 francs seront gagnés par un des participants de ce concours.

POURQUOI PAS VOUS ?

Peut-être est-ce la seule occasion de refaire votre situation, ne la manquez pas.

Ecrivez-nous de suite, une prime de **1000 francs** sera adressée par mandat-poste au premier concurrent qui se qualifiera avant le **13 Décembre 1934.**

Règlement du Concours

1° Inscrivez sur une feuille de papier, le numéro de la bonne étoile, ainsi que votre nom, prénoms et adresse complète.

2° Si votre réponse est juste, vous recevrez notre catalogue illustré et nous vous demanderons d'effectuer un achat modique pour être qualifié. Tout article ne vous convenant pas sera immédiatement échangé ou remboursé.

3° Un Jury impartial départagera les réponses suivant leur présentation générale, et dressera la liste des gagnants qui sera envoyée à tous les concurrents qualifiés. La décision du jury est sans appel.

4° Le Concours sera clos le 28 Février 1935. Il est formellement interdit à notre personnel, ainsi qu'aux gagnants de concours précédent.

RÉPARTITION DES PRIX :

1er PRIX	20.000 Francs
2e PRIX	4.000 —
3e PRIX	2.000 —
4e PRIX	1.000 —
5e PRIX	500 —
5 PRIX de 200 francs	1.000 —
15 PRIX de 100 —	1.500 —
	30.000 Francs

SOCIÉTÉ PARISIENNE DES NOUVEAUTÉS (Service 120)
3, Rue d'Hauteville — PARIS (10e)

PÉPINIÈRES J. BECIGNEUL
48, Rue des Hauts-Pavés - NANTES
Téléphone 110-74
Tous ARBRES et ARBUSTES
Catalogue franco sur demande

CIDRE
COLORÉ · BONIFIÉ
CONSERVÉ · CLARIFIÉ
MALADIES GUÉRIES
PAR LES
PRODUITS GATÉ
EXIGER LA VRAIE MARQUE
Tres Phmen et E. GALICHÈRE · St-LÔ

Increvable BAUDOÜ
Modèle 1934 garanti - Souplesse incomparable
En vente chez votre garagiste
Renseignements et Réclamations :
SAUDOU, LES EGLISOTTES (Gironde)
Tout acheteur participe à la Loterie Nationale

Dépôts : Pharmacies Orion, à Nozay ; Prevost, à Héric ; Sicard, à Fay-de-Bretagne ; Garnier, à Pont-Château ; Alain Lageat, à Savenay ; Thibault, à Saint-Mars-la-Jaille ; Turpin, à Nort-sur-Erdre ; Leroux, à Plessé.

les engrais AZOTÉS augmentent la QUANTITÉ et la QUALITÉ des récoltes
SULFATE D'AMMONIAQUE
NITRATE DE CHAUX
AMMONITRATES
NITRATE DE SOUDE
CIANAMIDE
POTAZOTE
NITROPOTASSE
SYNDICAT PROFESSIONNEL DE L'INDUSTRIE DES ENGRAIS AZOTÉS
4, Quai Jean-Bart, Nantes

L'Impôt trop lourd...

Cet impôt trop lourd, qui vient ajouter à tous les autres sa charge écrasante, c'est celui que la maladie et la souffrance prélèvent sur votre santé, vos forces, votre puissance de travail, sur votre vie même !

Vous le connaissez bien, rhumatisants, arthritiques, vous tous que la douleur courbe et torture depuis des années. Mais, sans doute, ignorez-vous encore le moyen d'y échapper. Il est simple, cependant, et à votre portée : c'est une cure de la TISANE DES CHARTREUX DE DURBON, extrait concentré de plantes alpestres.

Cette inimitable préparation, due à la science et aux patientes recherches d'un moine Dauphinois, le Père Géraldus, de l'abbaye de Durbon, désintoxique à fond l'organisme. Elle dissoudra les cristaux qui encombrent vos articulations, débarrassera votre sang de ses âcretés et vous rendra enfin votre souplesse, votre entrain, votre goût à la vie.

Lisez le témoignage d'un de vos compagnons de souffrance, miraculeusement guéri, comme tant d'autres, par l'incomparable TISANE DES CHARTREUX DE DURBON.

1er Mars 1934.

Atteint depuis deux ans de rhumatismes articulaires et de maux de reins des plus douloureux, j'ai essayé, voilà quatre mois environ votre Tisane des Chartreux de Durbon. J'avoue que je commençais ce traitement sans grande confiance, désabusé que j'étais de l'emploi d'une infinité de drogues avec lesquelles je n'avais obtenu aucun résultat. Or, après un flacon de Tisane mes reins allaient beaucoup mieux ; j'ajoutais à ce traitement vos Pilules Supertoniques et aujourd'hui, après 3 flacons de Tisane et 2 étuis de Pilules, je ne souffre plus de rien et mon docteur déclare mon état général satisfaisant.

M. MASCARIN.
25 bis, chemin Saint-Roch, à Toulouse (Haute-Garonne).

TISANE DES CHARTREUX DE DURBON
Tisane, le flacon . 14.80
Baume, le pot . . 8.95
Pilules, l'étui . . 8.50
Dans les Pharmacies.
Renseignements et attestations : Lab. J. BERTHIER, à Grenoble

Le CHIC de PARIS
Au bas des Marches du Bon-Pasteur
NANTES
SOLDE MANTEAUX ROBES VESTES
25 % de RABAIS

VIGNES Les meilleurs plants Les meilleurs prix
Pépinières les plus importantes du Maconnais sous le contrôle de l'État
Plants greffés pour toutes régions. Hybrides. Producteurs directs les plus recommandables. Boutures greffables. Arbres fruitiers
ÉTABLISSEMENTS VITICOLES
Cl. LETOURNEAU, Propriétaire, Maire
à DURGY (Saône-et-Loire)
Maison de confiance garantissant l'authenticité de tous ses produits sur facture. Catalogue prix courant franco. Téléphone n°

Un Lion sur flèche c'est une garantie
Depuis 1819 la marque Lion donne confiance.
Elle a toujours été le signe distinctif d'une qualité supérieure.
Il n'y a qu'une seule marque Lion et une seule fourche en acier à haute résistance.
Demandez la fourche
PEUGEOT FRÈRES
VALENTIGNEY
En vente chez tous les quincailliers

QUE VOUS SOYEZ ACHETEUR !!...
D'UNE ÉCRÉMEUSE
D'UNE MACHINE A COUDRE
D'UN TANDEM
D'UNE BICYCLETTE
Course
Route
Dame ou Enfant
Une seule Marque mais la Meilleure
STELLA
La plus connue
La plus appréciée
Catalogues - Renseignements
Liste des Représentants
FONTENEAU, *Fabricant*
21, Chaussée de la Madeleine, NANTES
En vente chez tous les AGENTS de la marque STELLA

Utilisez la Potazote de la Sté Chimique de la Grde Paroisse
Documentation gratuite N° P sur demande
Adressez-vous à la Cie de St-Gobain
Direction Générale des Affaires Commerciales des Produits Chimiques
1, place des Saussaies, Paris
(ou à ses Agents)
Un résultat entre MILLE (sur culture de pommes de terre)
M. MERCIÈRE, à la Bénate-en-Saint-Jean-de-Corcoué (Loire-Inférieure)
fumure courante sans Potazote . . . . . 23.000 kgs
fumure courante AVEC POTAZOTE (300 kgs) . . . . . 28.000 kgs

Linoléum - Congoléum
Tapis - Toiles cirées
Le plus Grand Choix de la Région

3 SPÉCIALITÉS AUX

8, Rue de la Paix - NANTES
Téléphone 113.37
Nous nous chargeons de la pose du LINOLEUM et du TAPIS
DEVIS SUR DEMANDE

NANTES — Imprimerie SAINT-CLEMENT, anciennement DUPAS & Cie, 57, rue Saint-Clément. — Téléph. 146-55. — Compte-Postal : 5.683-Nantes.